

## Annual Progress Report

Country: Mali  
Project Title: Projet GFP Prisons Mandela  
Reporting Date: 30 Juin 2019

# RAPPORT ANNUEL 2018

## DU PROJET GLOBAL FOCAL POINT PRISONS MANDELA



Une vue géolocalisée de la maison d'arrêt de Bafoulabe, Région de Kayes, Rép. Du Mali

Reporting Period	1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018
Donor	<b>Royaume des Pays Bas</b>
Country	République du Mali
Project Title	Projet GFP Prisons Mandela
Project ID (Atlas Award ID)	99086
Outputs (Atlas Project ID and Description)	103012 Projet d'appui au renforcement du système pénitentiaire malien
Strategic Plan and/or CPD Outcomes	UNDAF Effet 4 : "Les institutions étatiques, nationales et locales, exercent de manière plus efficace leurs missions de service public et les acteurs non étatiques participent et assurent le contrôle citoyen en conformité avec les principes de gouvernance démocratique."
Implementing Partner(s)	UNDP Country Office Mali
Project Start Date	Novembre 2016
Project End Date	31 Décembre 2020
[Year] Annual Work Plan Budget	USD 5,222,800
Total resources required	USD 10,897,521
Unfunded budget	USD 5,6744,721
UNDP Contact Person	Tsagao Traore Conseiller Technique Principal du Projet UNDP Mali Email : tsagao.traore@undp.org Tel.: +223 78 66 62 82

## Table of Content

I.	EXECUTIVE SUMMARY .....	4
II.	BACKGROUND .....	4
III.	PROGRESS REVIEW .....	6
IV.	PROJECT RISKS AND ISSUES .....	18
A.	UPDATED PROJECT RISKS AND ACTIONS .....	18
B.	UPDATED PROJECT ISSUES AND ACTIONS .....	19
V.	LESSONS LEARNED .....	19
VI.	CONCLUSIONS AND WAY FORWARD .....	20
VII.	FINANCIAL STATUS .....	21
VIII.	ANNEX .....	23
1.	Plan annuel 2019 .....	24
	- Tableau synoptique des résultats atteints en 2018.....	27
	- Cibles définies au titre de l'année 2019.....	33
2.	Stratégie de définition des indicateurs objectivement vérifiables (IOV) appliquée à l'évaluation de la mise en œuvre du Projet GFP Prisons Mandela.....	56
	- Introduction et présentation générale de la stratégie.....	57
	- Outils de Collecte de données portant sur la maîtrise et la mise en œuvre permanente des Règles Nelson Mandela et de Bangkok des Nations Unies.....	59
	- Outils de Collecte de données dans les Etablissements Pénitentiaires par indicateurs.....	63



## I. Executive summary

*En 2018, le Projet GFP Prisons Mandela a méthodiquement planifié et mis en œuvre diverses activités en vue de progresser vers l'atteinte des résultats. Et ces activités réalisées ont commencé à entraîner quelques changements transformationnels significatifs. C'est ainsi que pour améliorer les capacités et performances du système pénitentiaire (Résultat 1), le Projet a initié une série de formations et jeté les bases pour conduire des formations spécialisées des cadres et des agents de la DNAPES portant sur les règles Mandela et de Bangkok des Nations Unies ainsi que des formations sur le management des établissements pénitentiaires. Pour renforcer la performance des pénitenciers agricoles (Résultat 2), toute une série d'expertises et des moyens techniques axés sur les résultats ont été mobilisées et déployés dans les quatre établissements. En vue de contribuer à l'amélioration des conditions des détenus (Résultat 3), les kits de dignité ont été fournis aux détenues, des détenus ont été équipés de matelas et des installations sportives y compris l'appui aux opérations de transfèrement là où les travaux ne sont pas encore terminés pour élargir l'espace des détenus. Enfin, au titre de la préparation des détenus à la réinsertion sociale (Résultat 4), des formations ont été engagées dans divers établissements.*

### THEORIE DU CHANGEMENT

**Si** les cadres et le personnel de l'Administration pénitentiaire ont maîtrisé et appliquent le management des établissements pénitentiaires et les règles Mandela et de Bangkok des Nations Unies grâce aux formations conduites par le Projet, **si** les pénitenciers agricoles accroissent leur performance pour parvenir à une autosuffisance grâce aux appuis multiformes dont ils sont bénéficiaires grâce au Projet, **si** les conditions de détentions sont améliorées grâce à une série d'appuis coordonnés du Projet et que ces détenus sont bien préparés à la réinsertion sociale grâce à des actions spécifiques bien ciblées du Projet, **alors** le système pénitentiaire malien deviendra performant et contribuera à la consolidation de l'Etat de droit au Mali.

## II. Background

La période couverte par ce rapport, à savoir du 1er Janvier 2018 au 31 décembre 2018, marque un tournant dans la mise en œuvre du Projet GFP Prisons Mandela des Nations Unies au Mali. Elle a été caractérisée par un consensus sur les indicateurs de progrès vers l'atteinte des résultats, la tenue du Comité Local d'Examen de Projet (CLEP) pour intégrer les mises à jour concertées et consensuelles des différentes parties prenantes afin de mieux refléter la situation évolutive observée sur le terrain et mettre en place les nouveaux outils objectivement vérifiables pour relever les défis de ce secteur.

Un nouveau cadre logique a été redéfini, les fiches d'indicateurs ont été finalisées en février 2018, à la suite des visites tripartites (DNAPES, Pays-Bas et Equipe de projet). C'est ainsi que la version initiale du document du Projet GFP Prisons Mandela a fait l'objet de quelques modifications avec des incidences budgétaires. Enfin, la partie gouvernementale (DNAPES) a exprimé des besoins en termes de renforcement des capacités, de transfèrement des détenus et d'échanges d'expérience et de meilleures pratiques qui n'avaient pas été considérés dans le document de projet initial. Ces besoins nouveaux induisent un coût supplémentaire qui ont nécessité un avenant au contrat initial.

C'est donc en vue de prendre en ligne de compte l'ensemble de ces nouveaux défis que ce projet a été légèrement revue et actualisée en définissant les orientations pour 2018 portant sur la réhabilitation de

nouvelles infrastructures pour élargir l'espace vital des détenus, assurer l'autonomie et relancer et les activités productives des pénitenciers agricoles, mettre en place des activités génératrices de revenus à vocation de réinsertion sociale, informatiser, développer les capacités techniques et institutionnelles de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée, former les régisseurs et le personnel sur le management des établissements pénitentiaires, favoriser la maîtrise et l'appropriation et la vulgarisation des règles Nelson Mandela et de Bangkok des Nations Unies.

## II. Analyse du contexte évolutif des zones d'intervention

L'analyse du contexte général présenté dans le Prodoc initial n'a pas connu une évolution significative par rapport à l'entrée en scène de nouveaux acteurs intervenant en appui au système pénitentiaire malien tels que IDLO, le PAJM 2, *Search for Common Ground*, Association Prisonniers sans Frontière, DEMESO etc. Cependant, quelques faits majeurs sont à souligner qui ont contribué à une mise en œuvre efficace des activités du Projet. Ces changements sont caractérisés par la mise en place d'une plateforme informelle de coordination et d'échanges d'informations de tous les acteurs et parties prenantes en appui au système pénitentiaire pour bâtir des synergies et complémentarités dans nos interventions convergentes, un travail plus étroit avec les ONG et les acteurs de la chaîne pénale sur toutes les zones d'intervention, une meilleure implication des responsables et des services techniques des collectivités locales et le renforcement de leur engagement à intervenir dans système carcéral à des fins d'amélioration holistique des conditions de détention.

L'équipe du Projet, en mobilisant le leadership de la partie gouvernementale et en lui apportant son appui en termes d'expertise pour qu'il assure une meilleure coordination des interventions de ce sous-secteur, a pu disposer de données informatives actualisées sur toutes les initiatives d'autres acteurs (constructions de cuisines modernes par la Croix Rouge Internationale, actions d'information, de sensibilisation et de prévention sur les questions d'hygiène et de santé publique par un large faisceau d'ONG). Par ailleurs, le démarrage des travaux de construction de la nouvelle MCA à Kénioroba a permis à l'équipe du Projet de sursoir à toute initiative dans cet établissement et d'utiliser les ressources disponibles vers d'autres établissements plus nécessaires.

Sur le plan institutionnel, le Ministère de la justice a institué un groupe de travail spécialisé sur les questions pénitentiaires et de l'éducation surveillée. Ce groupe de travail, supervisé par la DNAPES, regroupe tous les acteurs, parties prenantes intervenant dans ce sous-secteur pour échanger les informations sur leurs initiatives respectives afin d'éviter des redondances, concurrences stériles et autres duplications dans les interventions et pour une utilisation plus rationnelle des ressources. Les difficultés contextuelles majeures apparues ayant incidence sur l'exécution du projet s'articulent principalement autour des questions sécuritaires qui limitent les mouvements sur le terrain dans certaines localités telles que Niono, Diema et région centrale. Le rapport rend compte des réalisations axés sur les résultats de 2018 et rend compte des changements transformationnels induits et à venir.

### III. Progress Review

#### Tableau récapitulatif des progrès vers l'atteinte des résultats de performance

##### Résultats 1 : Les capacités et performances du système pénitentiaire sont améliorées

Indicateurs	Planification	Réalizations	Observations et commentaires
<p>R1.1 :</p> <p>Nombre de cadres de l'administration pénitentiaire ayant acquis des aptitudes managériales</p> <p>Baseline : 0 %</p>	<p><b>Cible 2018 :</b></p> <p><b>40%</b></p>	<p><b>8,64%</b></p>	<p>Ce pourcentage représente 21 agents des pénitenciers agricoles sur les 243 cadres supérieurs de l'Administration pénitentiaire. L'écart est de -31,6%</p> <p>Les formations ont porté sur la gestion des exploitations agricoles, la planification des activités agricoles, les itinéraires techniques, les techniques de traitement des récoltes et la rotation des cultures en saison par les Agronomes recrutés et mis à leur disposition par le projet. Auparavant, excepté le Chef du pénitencier agricole de Kenioroba, aucun agent n'avait bénéficié de formations dans les domaines de l'agriculture ou de l'élevage. Ces Chefs et les agents ont bénéficié des séances d'expérimentation <i>in situ</i> durant toute la campagne, ce qui leur permet de préserver les acquis des formations reçues et les partager avec les Collègues et les détenus pour les années à venir. L'atelier de Sikasso des 15-17 Août 2018 sur la mise en place des Comité de gestion a également initié près de 200 Agents aux techniques de gestion même si tous les modules de Management n'ont pas été couverts.</p> <p>S'agissant d'autres formations en management des établissements fermés, l'équipe du Projet avait identifié des formateurs hors Afrique (France) mais les agendas n'ont pu être accordés à temps puis des formateurs de pays voisins similaires ont ensuite été envisagés pour finir par trouver des personnes ressources internes des Nations Unies au Mali et de la DNAPES. Toutes les actions menées en amont seront finalisées par des séries de formations à partir de la mi-février 2019. (Voir ci-dessous les activités menées en 2018) ;</p>

<p>R1.2 :</p> <p>Pourcentage du personnel ayant une maîtrise des Règles Mandela et de Règles de Bangkok.</p> <p><b>Baseline : 0 %</b></p>	<p>Cible en 2018 : 50%</p>	<p>10 %</p>	<p>L'écart est de -40 %. Les raisons de ce retard sont identiques à celles relatives aux formations planifiées en matière de management des établissements pénitentiaires. Ce pourcentage est toutefois à relativiser car la première Conférence annuelle de Ségou les 07 et 08 Décembre 2017 qui a connu la participation de près de 200 cadres et agents de l'Administration pénitentiaire a jeté les bases de la connaissance des règles Mandela et de Bangkok avec la fourniture de supports documentaires sur ces thématique. Depuis cette activité de nombreux agents ont pris l'engagement de mettre en œuvre ces règles qui font écho au droit positif malien en cette matière et qui fait partie des documents fournis. En tirant les leçons de cette expérience, des dispositions ont été prises pour rattraper ce retard et grâce aux formations prévues durant le premier trimestre de l'année 2019, les cibles de 2018 seront atteintes et peut-être dépassées.</p>
---	----------------------------	-------------	--

**Activités réalisées en 2018 au titre du résultat 1 :**

- Identification des cadres nationaux formateurs à former et qui assureront à leur tour des formations et feront le suivi sur le long terme;
- Conception des plans et modules de formation et engagement du processus d'identification des formateurs ;
- 3 Agronomes ont formé les 3 régisseurs en matière de gestion des pénitenciers agricoles et en assurent le suivi des acquis ;
- Tenue effective de l'atelier sur les Comités de gestion qui auront pour charge d'assurer le suivi des micro-projets appuyés par le projet ;
- Renforcement des capacités de 10 Responsables de la DNAPES, 7 Directeurs régionaux et 30 régisseurs et avec l'organisation de la deuxième conférence annuelle sur l'initiation aux règles Nelson Mandela et de Bangkok des Nations Unies à Sikasso ;
- Un guide du détenu a été élaboré et validé sur règles Nelson Mandela et de Bangkok des Nations Unies et couvre également les règles du droit positif malien ;

**THEORIE DU CHANGEMENT APPLIQUEE AU RESULTAT 1**

Si les cadres et les agents de l'administration pénitentiaire acquièrent des aptitudes managériales et les utilisent au quotidien dans l'exercice de leurs fonctions, si l'ensemble du personnel a une maîtrise des Règles Mandela et de Règles de Bangkok et les appliquent vis-à-vis des détenus avec un système de contrôle et des mesures incitatives, alors les conditions de détentions seront améliorées, la sécurité renforcée et le taux de récidive réduit et le niveau de réinsertion fortement accru.



Une vue des participants aux travaux pratiques de groupes à la suite des sessions de formation

## Résultats 2 : La performance des pénitenciers agricoles est accrue

Indicateurs	Planification	Réalizations	Observations et commentaires
<p>R2 :</p> <p>Quantité de productions céréalières/maraichères/pastorales des pénitenciers agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Baseline : 23,080 tonnes en 2017 soit 13,37% de taux de progression entre 2016 et 2017</li> </ul>	<p>Cible en 2018 : 35% taux de progression entre la production de 2017 et celle de 2018</p>	<p>Production totale des 4 pénitenciers agricoles :</p> <p>37,300 tonnes en 2018, 14,220 tonnes de plus, soit un taux de progression de 38,06% entre 2017 et 2018;</p>	<p>En 2018, le projet n'a appuyé que 3 pénitenciers agricoles, à savoir Tana (30ha), Baguineda (4ha) et Konseguela (4ha).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ A Tana, la production est passée de 7,960 à 16,320 tonnes grâce à l'appui du projet ;</li> <li>■ à Baguineda, elle est passée de 3,300 tonnes à 4,500 tonnes et à</li> <li>■ à Konseguela elle est passée de 2,600 à 3 tonnes. Le reste, les 13,480 tonnes a été produit par Kenioroba avec l'appui du CICR</li> </ul> <p>Suite à la décision de la DNAPES de sursoir temporairement à l'intervention du Projet à Keniéroba en 2018 en raison de l'engagement ponctuel d'un autre partenaire, le projet n'a pas exploité les 50ha de plus qu'il comptait exploiter en 2018. Cette situation étant à présent levée, la production des pénitenciers agricoles devrait dépasser le double pour 2019.</p>

### Activités réalisées au titre du résultat 2 :

- Dessouchage de 21ha, dont 15 à Tana, 4 à Baguineda et 2 à Konseguela suivi du labour de 36ha, dont 30 à Tana, 4 à Baguineda et 2 à Konseguela
- Fourniture des équipements agricoles, dont les multiculteurs à traction animale (7), les batteuses polyvalentes (4), les tronçonneuses (6), les semoirs à traction animale (12), les brouettes (12), les dabas (75), les houes (55), les balances de précision (4), les pioches (70), les coupe-coupe (60), les pulvérisateurs (13), les bottes (60), les gants (70), les sacs (2 310), les aiguilles (35), les charrettes (14) et les pelles (70)
- Fourniture de 14 bœufs de labour (6 à Tana, 4 à Konseguela et 4 à Baguineda) et 6 ânes (4 à Tana et 2 à Konseguela)

- Recrutement de 3 Agronomes pour appuyer les Chefs des pénitenciers agricoles, former les agents et les détenus y affectés, respectivement sur la gestion des exploitations agricoles, les itinéraires techniques, les techniques de traitement et les techniques de récolte.
- Réalisation de l'atelier sur le concept de Comité de gestion des activités de production en milieu carcéral, ayant débouché sur l'édition de la décision n°2018/010/MJ-DNAPES portant création, composition et attribution d'un Comité de gestion des activités de production des établissements pénitentiaires et de l'éducation surveillée.
- Construction-réhabilitation des infrastructures hydrauliques en vue de l'accroissement du débit d'eau dans les pénitenciers agricoles de Tana et Koneguela.

### THEORIE DU CHANGEMENT APPLIQUEE AU RESULTAT 2

**Si** les quantités de productions céréalières/maraichères/pastorales des pénitenciers agricoles accroissent en quantité et en qualité, **si** ces productions sont systématiquement réparties conformément aux dispositions pertinentes de la loi 0003 / du 27 Février 2001, **si** ces meilleures pratiques sont durablement instaurées dans les pénitenciers agricoles, **alors** le système de production établi s'inscrira dans la durée et va contribuer tout à la fois à instaurer les meilleures pratiques en matière de gestion des productions, à l'autosuffisance alimentaire des détenus et à les préparer efficacement à la réinsertion sociale réussie.



Une vue des activités dans les pénitenciers agricoles de Baguinéda, Koneguéla et Tana (Dessouchage, tracteur et animaux de labour)



Réalisation des travaux agricoles sur le pénitencier agricole de Tana

### Résultats 3 : Les conditions de détention sont améliorées

Indicateurs	Planification	Réalizations	Observations et commentaires
<p>R3.1 :</p> <p>Pourcentage de femmes détenues bénéficiant régulièrement de kits pour femmes.</p> <p>Baseline : 2 %</p>	<p>Cible 2018 : 80%</p>	<p>- 89,59 % sur a base des trimestres 1, 2, 3 et 4 de l'année 2018</p>	<p>Dépassement quantitatif des résultats planifiés (Voir ci-dessous les activités menées en 2018). A travers un dialogue constructif avec la partie bénéficiaire sur la pertinence de cette activité spécifique au profit des femmes détenues (MoJ), le Projet a obtenu l'engagement des autorités de prendre en charge progressivement la mise à disposition de ces kits de dignités et le désengagement progressif du Projet afin d'instaurer durablement cette meilleure pratique. Cette opération illustre également la prise en pratique de la sensibilité genre dans la mise en œuvre du Projet.</p>
<p>R3.2 :</p> <p>Pourcentage de détenus bénéficiant d'une literie, d'une alimentation conforme au menu standard de la DNAPES, du suivi médical et accédant aux activités ludiques.</p> <p>Baseline literie : <b>3, 74 %</b></p>	<p>Cible en 2018 : 24,04% de détenus sont équipés de matelas en Skai</p>	<p>Llitterie : <b>21,36%</b></p> <p>Equipements sportifs : <b>3%</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En attendant de mettre en place les unités de production artisanales des matelas avec la double vocation de générer des ressources et préparer les détenues à a réinsertion sociale, il a été procédé à l'acquisition ponctuelle d'un millier de matelas équipant 13 établissements (Voir détails ci-dessous) ;</li> <li>- Les équipements sportifs ont été acquis et livrés dans 10 maisons d'arrêt, à savoir Bougouni, Sikasso, Bla, Koutiala, Fana, Bollé, Ouelessebouyou, Kita, Bafoulabé et Kayes ;</li> </ul> <p>Après installation effective de ces équipements dans l'ensemble de maisons d'arrêt reprises ci-avant, 1 218 sur les 4 874 détenus de l'ensemble de</p>

Baseline équipements sportifs : <b>3%</b>			maisons d'arrêt du portefeuille du projet, soit 24,9% ont eu accès à des activités sportives en 2018.
R3.3 : Pourcentage des détenus disposant d'un espace minimum de 2,5m <sup>2</sup> dans la cellule. Baseline : 0 %	Cible en 2018 : <b>20%</b>	- <b>21,36%</b> , soit 1209 détenus sur 5658.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce chiffre a été obtenu additionnant les superficies générées grâce aux constructions des cellules à Bougouni (51,41m<sup>2</sup>), Ouelessebouougou (67,89m<sup>2</sup>), Kayes (126,57m<sup>2</sup>) et Fana (64m<sup>2</sup>).</li> <li>- Au-delà de ces réhabilitations / constructions de nouvelles cellules, le projet a mené des opérations de transfèrement massif de 640 détenus condamnés des zones surpeuplées vers des localités moins encombrées. Des hangars de détente et d'aération ont été construits et sécurisés avec les murs de clôture dans chacune des maisons du portefeuille.</li> </ul>

**Activités réalisées en 2018 au titre du résultat 3 :**

- Acquisition et distribution de 997 matelas en skai en faveur de 997 détenus, soit 17,62% de la population carcérale malienne (5 658). Rajoutés aux 3,74% desquels est parti le projet, on est à 21,36% de détenus qui passent la nuit sur un matelas en skai: Fana (70), Bla (70), Koutiala (47), Sikasso (100), Segou (80), Konseguela (15), Bougouni (100), Ouelessebouougou (85), Yanfolila (40), Kati (136), Kita (58), Kenieba (38), Bafoulabé (46) et Kayes (112).
- Accroissement de l'espace occupé par les détenus en cellules : augmentation de 309,87m<sup>2</sup> d'espace occupé par les détenus en cellule, à travers des constructions/réhabilitations des infrastructures pour détenus dont 51,41 m<sup>2</sup> à Bougouni, 67,89 m<sup>2</sup> à Ouelessebouougou, 126,57 m<sup>2</sup> à Kayes et 64 m<sup>2</sup> à Fana.
- Sécurisation des murs de clôture et construction des hangars de détente à Bollé Femmes (mur, mirador et hangar de détente) et Kita (mur de clôture et mirador). Cette opération contribue à limiter l'enfermement systématique des détenus et libère leur participation aux travaux productifs et générateurs de revenus à vocation de réinsertion sociale.
- Recrutement d'un Consultant pour l'élaboration du Guide du détenu et des affiches informatives sur les règles Mandela, les règles de Bangkok et le Règlement intérieur des établissements pénitentiaires.

- Appui au transfèrement de 460 détenus des établissements surpeuplés vers des établissements moins encombrés avec des espaces supplémentaires significatifs au bénéfice des détenus en attendant la finalisation des travaux d'infrastructure en cours de réalisation. Les 460 détenus transférés avec l'appui du projet bénéficient des gains d'espaces avoisinant les 2,5 m<sup>2</sup> y compris les 97 détenus des établissements de Bougouni et Ouellessébougou réhabilités disposent de plus de 2,5m<sup>2</sup> par personne.
- Construction/réhabilitation d'autres infrastructures (entre autres murs de clôture avec barbelés et miradors, cellules, toilettes, cuisines, hangars de détente, ateliers de métiers) à Ouelessebougou, Fana, Bollé, Mopti, Bougouni, Kayes et Kita ;
- Réalisation de forages dans les maisons d'arrêt de Fana et Dioila;
- Acquisition et remise de 611 kits de dignité pour femmes à travers toutes les maisons d'arrêt du Mali et remise de kits de dignité à 89,59 % de femmes détenues durant l'année 2018. Ces kits sont composés 1 Drap, 1 serviette de bain, 1 paquet de 30 serviettes moyennes hygiéniques, 1 brosse à dent, 1 pâte de dentifrice, 1 peigne, 2 morceaux de savons ;
- Achat et fourniture d'ustensiles de cuisines dans 13 établissements (Yanfolila, Sikasso, Ségou, Ouelessebougou, Koutiala, Bougouni, Fana, Bla, Kita, Kati, Bafoulabé, Kayes et Kenieba) ;
- Acquisition et installation d'équipements sportifs dans 13 maisons d'arrêt, à savoir Bougouni, Sikasso, Bla, Koutiala, Fana, Bollé, Ouelessebougou, Kita, Bafoulabé et Kayes. Avec ces équipements, 1 218 sur les 4 874 détenus de l'ensemble de maisons d'arrêt du portefeuille du projet, soit 24,9% auront accès à des activités ;

### **THEORIE DU CHANGEMENT APPLIQUEE AU RESULTAT 3**

**Si** des femmes détenues bénéficient régulièrement de kits pour femmes sur une base régulière et durable, **si** le pourcentage de détenus bénéficiant d'une literie, d'une alimentation conforme au menu standard de la DNAPES, du suivi médical et accédant aux activités ludiques connaît une hausse significative, et si le pourcentage des détenus disposant d'un espace minimum de 2,5m<sup>2</sup> dans la cellule. Connait une progression significative, mesurable et documentée, **alors** les conditions de détentions seront améliorées.



Une vue de l'un des établissements réhabilités et équipés par le Projet GFP PMN

## Résultats 4 : Les détenus sont préparés à la réinsertion sociale

Indicateurs	Planification	Réalizations	Observations et commentaires
<p>R4:</p> <p>Pourcentage de détenus ayant bénéficié de formations professionnelles</p> <p>Baseline : 06,77%</p>	<p><b>Cible 2018 :</b></p> <p><b>20%</b></p>	<p>49 détenus formés, soit 75%, des pensionnaires des pénitenciers agricoles soit 1% du total des détenus</p>	<p>Durant la campagne agricole 2018, le projet a recruté 3 agronomes qui ont appuyé les Chefs des pénitenciers agricoles et formé 42 détenus à Tana (15), Konseguela (15) et Baguineda (12) sur les techniques agricoles et le parcours cultural. Également, des équipements d'ateliers ont été acquis et livrés. Après leur installation au premier trimestre 2019, 259 détenus sur 4 874, soit 5,31% de plus seront formés, dont 150 en menuiserie bois à Kayes, 34 en menuiserie bois à Kita, 30 en savonnerie à Bafoulabé et 45 en couture à Bougouni.</p>

### Activités réalisées en 2018 au titre du résultat 4 :

- Formation de 49 détenus des pénitenciers agricoles sur les itinéraires techniques en saison (maïs, mil, sorgho, sésame, niébé et arachide) et l'itinéraire technique (confection des planches, pépinière, apport fumure organique, repiquage, bonne densité, les entretiens culturaux), sur le piquetage, le semis et labour, la fertilisation minérale des cultures, la rotation des cultures et la planification des activités agricoles.
- Acquisition et livraison des équipements d'ateliers dans 4 maisons d'arrêt, à savoir Kayes, Kita, Bafoulabé et Bougouni. Après leur installation au premier trimestre 2019, il est prévu d'y former au moins 259 détenus durant l'année 2019, dont 150 en menuiserie bois à Kayes, 34 en menuiserie bois à Kita, 30 en savonnerie à Bafoulabé et 45 en couture à Bougouni

### **THEORIE DU CHANGEMENT**

Si les détenus bénéficient de formations professionnelles qui leur permettent tout à la fois de sortir de l'isolement, d'acquérir des compétences, et de se préparer à une réinsertion sociale en réduisant les risques de récidive, **si** ces formations se réfèrent aux dispositions pertinentes des Règles Mandela et de Règles de Bangkok des Nations Unies, **alors** elles contribueront à la protection des droits des détenus et participerons aux initiatives convergentes dev renforcement de l'Etat de droit au Mali.



Des détenus formés en menuiserie bois en pleine pratique à la maison d'arrêt de Kayes



## IV. Project Risks and Issues

### IV.1. Les risques potentiels

Les risques potentiels auxquels la mise en œuvre du Projet s'expose sont de deux ordres :

1. Les risques liés à l'insécurité asymétrique dans certaines localités relevant du portefeuille du Projet (Exemples : Diéma et Niono) qui ne permettent pas au Projet d'obtenir les autorisations requises pour y mener des activités ;
2. Les risques de détournement à des fins personnelles des biens et services produits dans le cadre des micro-projets et autres activités artisanales à vocation de génération de revenus par certains agents indélélicats ;

### IV.2. Les problèmes possibles

1. Les problèmes de retard liés à l'identification de formateurs disponibles pour appuyer certaines activités à mettre en œuvre dans des domaines assez spécifiques (production artisanale de matelas en coton local, productions d'articles artisanaux originaux à forte valeur ajoutée) dans le cadre des micro-projets développés dans une pluralité d'établissements ;
- 2.. Les problèmes de déplacements pour faire le suivi et évaluer les réalisations en cours du Projet pendant la saison des pluies sur des routes carrossables sujettes aux inondations et aux autres glissements de terrain qui limitent de facto des déplacements des membres de l'équipe du Projet.

### a. Updated project risks and actions

#### Project Risk 1:

*Actions taken:* Pour mitiger les risques liés à l'insécurité asymétrique dans certaines localités relevant du portefeuille du Projet tout en progressant vers l'atteinte des résultats transformationnels holistiques du système pénitentiaire, en concertation avec les bénéficiaires, les établissements alternatifs situés dans les zones à faibles risques ont été identifiés pour recevoir l'appui initialement planifié du Projet ;

#### Project Risk 2:

*Actions taken:* Pour neutraliser et éviter les risques potentiels de détournement à des fins personnelles des biens et services produits dans le cadre des micro-projets et autres activités artisanales à vocation de génération de revenus par certains agents indélélicats, des comités de gestion ont été créés par un acte administratif et mis en place par la DNAPES sous le leadership du Projet auprès de chaque établissement pénitentiaire. Il est composé d'une pluralité de personnalités provenant du personnel de l'Administration pénitentiaire, des élus locaux, des ONG et des représentants des familles des détenus. Il se réunit et décide collégialement de l'affectation et de l'utilisation des ressources ;

### b. Updated project issues and actions

#### Project Issue 1:

*Actions taken:* La solution de mitigation imaginée et trouvée pour mitiger les problèmes de retard liés à l'identification de formateurs a consisté à explorer parmi les détenus des compétences et ou des

talents cachés et à les utiliser pour former d'autres détenus, par ailleurs ces mêmes compétences ont été recherchées parmi les membres du personnel de l'Administration pénitentiaire et utilisées partout où les besoins se font sentir ;

#### Project Issue 2:

*Actions taken:* Pour résoudre les problèmes de déplacements afin d'inscrire dans la continuité le travail de suivi et évaluation des réalisations en cours du Projet pendant la saison des pluies, le personnel de l'Administration pénitentiaire a été formé et doté des outils de collecte des données à des fins de suivi et évaluation. Cette initiative a été budgétisée dans le plan de travail de 2019 et constitue une avancée en termes de renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Administration pénitentiaire.

## V. Lessons Learned

This section should capture the lessons learned to ensure on-going learning, knowledge sharing and communication within the organisation and with the partners/donors. It should include analysis on the following contents:

- 1) **Key project successes and factors which supported these successes:** Le Projet a reçu une lettre de félicitations du Ministère de la justice pour l'action globale du Projet ayant contribué déjà à cette étape en 2018 à l'amélioration générale des conditions des détenus et des conditions de travail du personnel. Le facteur clé qui a contribué à ce succès est le leadership du Senior Management du bureau du PNUD qui a su développer un dialogue constructif permanent avec la partie gouvernementale et les autres acteurs et parties prenantes en appui au système pénitentiaire ;
- 2) **Difficulties encountered, and measures taken to overcome these difficulties:** Voir le paragraphe ci-dessus (**b. Update Project issues and actions**);
- 3) **Analysis on what could have been done differently / better to attain the project results:** le recrutement massif des volontaires des Nations Unies au sein de l'équipe du Projet pour réduire les coûts de gestion a entraîné un turnover très élevé avec des départs et démissions dès que le staff a trouvé un poste plus rémunérateur au sein des Nations Unies où dans le secteur privé. Pour concilier les exigences de gestion rationnelle des ressources du Projet avec l'efficacité des services et des compétences à mobiliser au service de la mise en œuvre du Projet, des consultants qualifiés de haut niveau seront identifiés et recruter pour appuyer le Projet.
- 4) **Recommendations to improve future programming:** les talents, expertises et compétences disponibles au sein du bureau du PNUD Mali et dans les bureaux régionaux couvrant les thématiques du genre, des Droits de l'Homme, durabilité environnementale et toutes les autres thématiques connexes en rapport avec l'Agenda 2030 seront davantage mobilisés, mis à contribution et étroitement associés à l'exécution et à la mise en œuvre du Projet. (**Suggested length – half a page to 1 page**)

## VI. Conclusions and Way Forward

L'ensemble des activités qui figurent dans le document de projet et ce plan qui en est issu s'exécutent en portant une attention particulière sur la promotion holistique du genre, la protection des Droits de l'Homme, la durabilité environnementale et « Ne laisser personne de côté » (*Leave*

*No One behind*) particulièrement en vertu des ODD 3, 5 et 16 et veille rigoureusement à la prise en compte des besoins des catégories spécifiques parmi les détenus, à savoir les femmes, les enfants, les personnes âgées, les malades, les étrangers, les personnes vivant avec handicap, les réfugiés et les apatrides.

En particulier, dans chacune des maisons d'arrêt où est intervenu le projet durant l'année 2018, la catégorisation a été mise en évidence avec la construction des cellules ou quartiers (lorsque cela est possible) séparés pour femmes et filles, mineurs et/ou des locaux d'isolement pour malades a été une exigence aux entreprises ayant gagné des marchés. Bien plus, le séjour carcéral des femmes a été facilité à travers la prise en compte constante de leurs besoins spécifiques en tant que femmes et détenues et l'allocation permanente et régulière de kits de dignité pour femmes, dont la DNAPES a commencé à prendre en charge la moitié de la composition, avec engagement de prendre en charge progressivement la totalité des kits d'ici en 2020 et de poursuivre la fourniture de ces kits même après la fin du projet.

Par ailleurs, une série de formations et une campagne de sensibilisation ont été planifiées avec la Magistrature afin de les informer et les sensibiliser sur la nécessité d'appliquer les peines alternatives à l'emprisonnement telles qu'édictées par le législateur malien. Cette démarche vise à moyen et à long termes à éviter la surpopulation carcérale.

Sous un autre registre, le Projet a soutenu en termes d'expertise et d'accompagnement les efforts entrepris par la DNAPES (MoJ) pour élaborer avec l'appui d'un expert adopter la nouvelle politique pénitentiaire et son plan d'action articulé autour des résultats du Projet GFP Prisons Mandela.

En outre, une stratégie de collecte des données basée sur la définition d'indicateurs objectivement vérifiables (IOV) a été mise place par le Projet afin retracer efficacement les progrès accomplis par le projet vers l'atteinte des résultats (Voir Annexe 2 du présent rapport).

Enfin, les nouveaux défis pluriels identifiés, au cours des missions effectuées sur le terrain, ont mis en évidence le besoin de mobiliser des ressources financières additionnelles qui s'élèvent à USD USD 5,6744,721 jusqu'à la fin du Projet. Les activités en cours de réalisation durant le premier semestre par le Projet ont créé les conditions favorables pour aller vers cette perspective prometteuse.

## VII. Financial Status<sup>1</sup>

**Table 2: financial summary (Based on Project Transaction details):**

<b>Project Output</b>	<b>Budget approuvé USD</b>	<b>Expenditures USD</b>	<b>GMS USD</b>	<b>Total Expenditures USD</b>
<u>Activity 1</u> : Les capacités et performances du système pénitentiaire sont améliorées	436 320	49 623,63	3980,3	53 603,93
<u>Activity 2</u> : La performance des pénitenciers agricoles est accrue	175 424	123 645,68	9815,7	133 461,38
<u>Activity 3</u> : Les conditions de	1 577 681	717 565,99	58520,2	776 086,19

<sup>1</sup> *Disclaimer: Data contained in this financial report section is an extract of UNDP financial records. All financial provided above is provisional.*

*Disclaimer: UNDP adopted IPSAS (International Public Sector Accounting Standards) on 1 January 2012, cumulative totals that include data prior to that date are presented for illustration only.*

détention sont améliorées				
<u>Activity 4</u> : Les détenus sont préparés à la réinsertion sociale	61 363	48 506,87	3880,55	52387,55
<u>Activity 5</u> : Gestion du Projet Salaire, fonctionnement, comité de pilotage, de suivi)	266 418	243 647,87	19496,2	263 144,07
<b>Total</b>	<b>2 517 206</b>	<b>1 182 990</b>	<b>95 693,01</b>	<b>1 278 683,12</b>

<b>Project out put</b>	<b>Budget approuvé USD</b>	<b>Expenditures USD</b>	<b>GMS USD</b>	<b>Total Expenditures USD</b>
<b>00103012</b>	<b>2 517 206</b>	<b>1 182 990</b>	<b>95 693,01</b>	<b>1 278 683,12</b>

Le budget approuvé 2018 se chiffre à **2 517 206 USD** et le total des dépenses à date s'élèvent à **1 278 683,12 USD**, soit 51% du budget annuel.

**NB** : nous vous prions de bien vouloir considérer les dépenses données par le CFS comme définitives au titre de l'année 2018.

## Annex

### Annexe 1.

## Plan de Travail Annuel 2019 du Projet GFP Prisons Mandela

(Insert the latest approved Annual Work Plan (AWP), relevant copies of media coverage, publications, etc. Specific reporting requirements from donors can also be inserted here.)

### Introduction :

Le Prodoc a été stabilisé et signé après avoir fait l'objet d'une large relecture concertée et consensuelle par toutes les parties prenantes abilitées. La version initiale du document du Projet GFP Prisons Mandela a fait l'objet de quelques modifications afin de prendre en compte les données résultant des trois (3) études évaluatives et de capitaliser les acquis des visites évaluatives multidisciplinaires effectuées ultérieurement sur le terrain.

Ces études évaluatives combinées aux findings des visites de terrain ont permis de poser le diagnostic et de disposer de données actualisées qui mettent en relief les défis sectoriels à relever concernant notamment la détermination des situations de référence concernant la récidive et la réinsertion sociale des détenus (e) s au terme de l'exécution de leurs peines, le genre dans les conditions de détention et sur l'état des infrastructures pénitentiaires actuelles du Mali.

Ces initiatives combinées ont mis en évidence des réalités sous-estimées dans la version initiale du document de Projet qui avait été élaboré lesquelles ne sont intervenues que plus tard après le démarrage du projet.

Les résultats de celles-ci ont mis en exergue des besoins supplémentaires urgents en termes de construction et de réhabilitation des infrastructures nécessaires à l'humanisation des conditions carcérales, à travers l'amélioration significative du taux d'occupation des cellules.

A la suite de ces études, des missions de constat des besoins supplémentaires ont été conduites par l'Ambassade des Pays-Bas, l'équipe de projet et la partie gouvernementale représentée par le Ministère de la justice. Au-delà de confirmer la nécessité des travaux de construction et réhabilitation des infrastructures dans les 24 établissements initialement identifiés, elles ont permis de découvrir des situations critiques dans lesquelles se trouvent certains établissements et de considérer six (6) établissements supplémentaires, où, faute d'infrastructures nécessaires, les détenus sont enfermés jours et nuits sur des surfaces oscillant entre 0,50m et 0,70m, quand certains autres séjournent dans des grillages à l'intérieur de la Cour de la maison d'arrêt.

L'adoption de la nouvelle politique pénitentiaire les 28 et 29 Août 2018 et l'articulation de ses objectifs prioritaires avec le Projet GFP Prisons Mandela ont largement justifié la pertinence du réaménagement du document de Projet avec des incidences budgétaires conséquentes.

Enfin, dans un souci de renforcement de la pertinence des indicateurs afin d'en faire des outils de mesure des changements transformationnels objectifs, un Atelier spécifique sur la traçabilité et l'objectivité des indicateurs de résultats à vocation de collecte des données informatives avec le concours des régisseurs sera organisé. A cette occasion les participants de l'équipe du Projet et de la DNAPES vont s'accorder sur la façon précise de déterminer les données à collecter et sur comment et par qui le faire. Cette session de formation technique s'appuiera sur les indicateurs de résultats et d'objectifs et portera sur les fiches de collecte.

C'est donc en vue de prendre en ligne de compte l'ensemble de ces défis et besoins prioritaires nouveaux et pour opérationnaliser les conclusions et recommandations des études évaluatives que la version initiale de ce projet a été légèrement revue et actualisée en définissant les grandes orientations

pour 2019 portant sur la réhabilitation des infrastructures pour élargir l'espace vital des détenus, mettre en mouvement, assurer l'autonomie et relancer et les activités productives des pénitenciers agricoles, mettre en place des activités génératrices de revenus à vocation de réinsertion sociale, informatiser, développer les capacités techniques et institutionnelles de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée, favoriser la maîtrise et l'appropriation des règles Nelson Mandela et de Bangkok des Nations Unies par le personnel et les détenus, et effectuer des missions dans les pays voisins pour s'inspirer des meilleures pratiques en matière pénitentiaire afin d'en faciliter leur adaptation dans le contexte du Mali.

### **Analyse du contexte des zones d'intervention**

Sous l'angle des thématiques en rapport avec l'Etat de droit, l'année 2018 a été caractérisée au Mali par une série de bouleversements majeurs qui ont affecté peu ou prou les zones d'intervention du Projet GFP Prisons Mandela. Aussi,

pour avoir une vue panoramique de l'évolution institutionnelle du Mali, il a paru nécessaire de se reporter au Rapport Mo Ibrahim 2018 sur la gouvernance en Afrique. En effet, selon le référentiel de l'*Index Mo Ibrahim 2018* pour la gouvernance en Afrique, s'appuyant sur un ensemble multicritère de gouvernance globale, le Mali est classé à la 28ème place en Afrique avec un score de **50.1 soit un recul de -4.0**. Sur la base des **27 indicateurs** portant sur la sécurité et l'Etat de droit, Le pays est classé en **35ème position avec un score de 49.7 points soit un recul de -11.1**. Enfin, sur la base des **19 indicateurs** sur la participation et les droits de l'Homme, le **Mali est classé en 28ème position avec un score de 50.3 points et un recul de -10.5**.

Au nombre de ces faits marquants de l'année 2018 au Mali figurent également en bonne place l'adoption de la **Feuille de route du 22 Mars 2018**. En effet, face à la lenteur constatée de sa mise en œuvre, les parties signataires de l'accord pour la paix et la réconciliation nationale issu du processus d'Alger ont signé la feuille de route signée le 22 mars 2018. La nouvelle feuille de route vise à créer un climat propice à l'organisation d'élections libres inclusives sur tout le territoire. Elle comporte **21 points** qui précisent à chaque fois l'intitulé des actions et leur échéance, endossée par la 23e session du comité de suivi de l'accord (CSA). **En conformité avec la feuille de route du 22 Mars 2018, l'élection présidentielle s'est tenue les 29 juillet et 12 août 2018**. Cette consultation a donné lieu à la réélection du président sortant, M. Ibrahim Boubacar Keïta avec **67,2 % des voix** à l'issue d'un second tour.

Par ailleurs, la situation sécuritaire aura été globalement assez dégradée en 2018 particulièrement dans les régions du Centre et du Nord. En effet, dans un récent rapport, couvrant la période **de janvier à Août 2018**, publié conjointement par la Fédération internationale des Droits de l'Homme (FIDH) et l'Association malienne des droits de l'Homme (AMDH), fait état de **500 civils tués**, cinquante (50) villages auraient été brûlés, entraînant la fuite d'environ **30 000 personnes** hors de la région de Mopti pour un total de **75 000 personnes déplacées internes dont 15 000 pour cause de violence d'affrontements communautaires**. Le même rapport dénombre 1200 tués au cours des deux dernières années et de 972 000 personnes en quête de protection et d'assistance humanitaire. Ce rapport relève enfin **287 tués** dans les violences intercommunautaires **entre avril et juin 2018**.

En dépit de cette situation relativement difficile, l'espoir est permis avec la fin des travaux de la 28ème session du Comité de suivi de l'Accord entre maliens issu du processus d'Alger (CSA) qui a abouti à la signature du « **Pacte pour la paix** » entre le Gouvernement malien et les Nations Unies. Cet instrument juridique donne la possibilité à la communauté internationale d'user de tous les moyens nécessaires pour accélérer la mise en œuvre de l'accord, y compris les sanctions appropriées à l'encontre de tous les acteurs qui y feraient obstacle.

Parmi les préconisations du Pacte, les signataires sont invités à pour suivre résolument, avec toute la diligence requise, la mise en œuvre de réformes clés relatives aux questions politiques et

institutionnelles, à la défense et à la sécurité, au développement socioéconomique et culturel ainsi qu'à la réconciliation, à la justice, et aux questions humanitaires, et ceci en conformité avec la résolution **2423 du Conseil de sécurité des Nations Unies**.

**Cette résolution 2423 du Conseil de sécurité des Nations Unies** reconduit pour un an le mandat robuste confié à la MINUSMA. Cette résolution réaffirme la complémentarité de l'action des différentes forces opérant au Mali, parmi lesquelles les forces maliennes, la MINUSMA, l'opération française Barkhane, la Force conjointe du G5 Sahel, les missions européennes EUTM et EUCAP. Celles-ci agissent toutes en faveur d'un objectif convergent, la paix et la stabilité du Mali et du Sahel. Ce nouveau mandat de la MINUSMA est hiérarchisé et orienté en priorité vers le soutien à la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation, qui demeure l'objectif premier pour la stabilisation du Mali, mais aussi l'appui au retour de l'Etat dans le centre du Mali, marqué par un cycle croissant de violences. Sur la base de cette Résolution, la **SAJP MINUSMA** à l'instar de toutes les autres sections de la MINUSMA **limitera principalement ses actions au Nord et au Centre du Mali**.

Dans le même ordre d'idées, il a été procédé, en date du mardi 6 novembre 2018 à Gao, Kidal et Tombouctou au lancement officiel du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) portant sur l'enregistrement d'un premier contingent de **1600 ex-combattants** des groupes armés déjà présents dans le cadre du Mécanisme opérationnel de coordination (Moc). Pour les autres combattants, des mouvements armés, il faudra attendre entre **mars et avril 2019** pour voir leur opération démarrer.

Il importe de signaler également la validation par la Cour constitutionnelle du principe et l'adoption d'un Projet de loi organique portant **prorogation du mandat des députés jusqu'en juin 2019**. Il convient de souligner aussi l'annonce de la tenue prochaine de conférences régionales sur le projet de découpage administratif. On note également l'adoption par le Ministère de la justice **les 28 et 29 Août 2018** d'un Document de politique pénitentiaire. L'objectif principal de ce document d'appui à la formulation de la politique pénitentiaire est de doter le Mali d'un « **document de politique nationale de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée** » exprimant une stratégie à court, moyen et long termes de renforcement de ses capacités à assurer plus efficacement sa double mission de garde et de réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, dans le respect des normes nationales et internationales qui s'imposent au Mali. Plus précisément, l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée doit relever à moyen terme le défi de garantir à la nation des prisons plus sûres pour tous et favorisant la réinsertion sociale du plus grand nombre.

En outre, un atelier de formation du personnel de l'Administration pénitentiaires sur les **Comités de gestion a été organisé par le Projet GFP Prisons Mandela, du 9 au 11 Aout 2018 à Sikasso**. Pour faire écho à cet atelier, la **Décision N° 2018/010/MJ/DNAPES** a porté création, composition et attributions des comités de gestion des activités de production des établissements pénitentiaires et de l'éducation surveillée.

Le PAJM 2 de la Délégation de l'Union Européenne au Mali a été formulé au cours de cette année 2018 et envisage de prendre en charge et d'apporter un appui complémentaire aux 29 établissements pénitentiaires du Mali qui restent en dehors du portefeuille du Projet GFP Prisons Mandela qui en compte pour sa part déjà 30. Autour du Projet et de façon concertée avec l'équipe du Projet, on note également quelques actions ponctuelles et ciblées du CICR pour la modélisation des cuisines et le monitoring de l'équilibre alimentaires, et des ONG Common Ground et Terre des Hommes pour le développement sectoriel de capacités et pour le suivi des cas de détention abusives.

Enfin les grèves du personnel de l'Administration pénitentiaire du mois de mai 2018 suivi de celle des magistrats qui a duré plus de trois mois ont impacté négativement sur les conditions de détention.

## Tableau synoptique des résultats atteints en 2018

<b>Résultats 1 :</b> <b>Les capacités et performances du système pénitentiaire sont améliorées</b>				
		Planification	Réalisations	Explication des écarts
<b>Indicateurs du résultat 1</b>	R1.1 Nombre de cadres de l'administration pénitentiaire ayant acquis des aptitudes managériales (hommes /femmes) appliquées aux établissements pénitentiaires.	Sur la base de la situation de référence de : 0 % Cible en 2018: 40%	0%	L'équipe du Projet avait identifié des formateurs hors Afrique mais les agendas n'ont pu être accordés à temps puis des formateurs de pays voisins similaires ont ensuite été envisagés pour finir par trouver des personnes ressources internes des Nations Unies au Mali et de la DNAPES. Toutes les actions menées en amont seront finalisées par des séries de formations à partir de la mi-février 2019. <i>(Voir ci-dessous les activités menées en 2018) ;</i>
	R1.2 Pourcentage du personnel ayant une maîtrise des Règles Mandela et de Règles de Bangkok.	Sur la base de la situation de référence de : 0 % Cible en 2018 : 50%	0%	Grâce aux formations prévues durant le premier trimestre de l'année 2019, les cibles de 2018 seront atteintes.
<p><u>Activités réalisées au titre du résultat 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de contact avec les structures de formation en vue de la formation des responsables des pénitenciers agricoles pour la gestion des exploitations agricole en vue de l'atelier de l'administration pénitentiaire sur le concept de « <i>Comité de gestion des activités productives</i> » ;</li> <li>- Identification des 5 cadres formateurs à former et qui assureront à leur tour des formations ;</li> <li>- Conception des plans et modules de formation et engagement du processus d'identification des formateurs ;</li> <li>- 3 Agronomes ont formé les 3 régisseurs en matière de gestion des pénitenciers agricoles et en assurent le suivi des acquis ;</li> <li>- Tenue effective de l'atelier sur les Comités de gestion qui auront pour charge d'assurer le suivi des micro-projets appuyés par le projet :</li> </ul>				

- Renforcement des capacités de 10 Responsables de la DNAPES, 7 Directeurs régionaux et 30 régisseurs et avec l'organisation de la deuxième conférence annuelle sur l'initiation aux règles Nelson Mandela et de Bangkok des Nations Unies à Sikasso ;
- Un guide du détenu a été élaboré sur règles Nelson Mandela et de Bangkok des Nations Unies et est en cours de validation pour être mis à la disposition du personnel en ce début de 2019 ;

**Résultats 2 :  
La performance des pénitenciers agricoles est accrue**

		Planification	Réalisations	Explication des écarts
<b>Indicateur du résultat 2</b>	Quantité de productions céréalières/maraichères/pastorales des pénitenciers agricoles.	<p>Sur la base de la situation de référence de : 38,950 tonnes</p> <p>Cible en 2018 : 53,68 tonnes sont produites au titre de cette année,</p>	<p>Production totale des 4 pénitenciers agricoles : <b>37,55 tonnes en 2018;</b></p>	<p>En 2018, le projet n'a appuyé que 3 pénitenciers agricoles, à savoir Tana (30ha), Baguineda (4ha) et Konseguela (4ha). A Tana, la production est passée de 7,196 à 16,320 tonnes grâce à l'appui du projet. Suite à la décision de la DNAPES interdisant d'intervenir à Kenioroba en 2018, le projet n'a pas exploité près de 50ha de plus qu'il comptait exploiter en 2018. Cette interdiction étant levée, la même superficie sera exploitée en 2019, plus 20ha de plus à Tana ; ce qui permettrait d'atteindre les prévisions de cette année.</p> <p><sup>1</sup> Pourcentage obtenu en faisant la moyenne des pourcentages des 4 trimestres. (Voir ci-dessous les activités menées en 2018) ;</p>

Activités réalisées au titre du résultat 2 :

- Acquisition et mise disposition des intrants, équipements et de l'appel à manifestation d'intérêt par les prestataires devant dessoucher 30 ha à Tana, 4ha à Baguineda et 2 ha à Konseguela ; ainsi que labourer 30 ha à Tana, 4ha à Baguineda et 4 ha à Konseguela ;
- le projet a appuyé l'exploitation de 38 hectares (30 à Tana, 4 à Konseguela et 4 à Baguineda) sur lesquels ont été plantées des céréales (maïs, mil sorgho et niébé). Grâce à cet appui, d'ici à la récolte, il est prévu de produire 29,38 tonnes de céréales supplémentaires, portant la production totale des 4 pénitenciers agricoles à 68,33 tonnes en 2018, contre 53,68 en 2017 20,45% .

**Résultats 3 :**

Les conditions de détention sont améliorées				
		Planification	Réalisations	Explication des écarts
Indicateurs du résultat 3	Pourcentage de femmes détenues bénéficiant régulièrement de kits pour femmes.	Sur la base de la situation de référence de 2%  Cible en 2018 : 80% des femmes détenues ayant reçu des kits	- 89,59 % obtenus en additionnant les pourcentages des trimestres 1, 2, 3 et 4 de l'année 2018 ;	Dépassement quantitatif des résultats planifiés <i>(Voir ci-dessous les activités menées en 2018) ;</i>
	Pourcentage de détenus bénéficiant d'une literie, d'une alimentation conforme au menu standard de la DNAPES, du suivi médical et accédant aux activités ludiques.	Sur la base de la situation de référence de 3, 74 % pour la literie et 3% pour les équipements sportifs Cible en 2018 : 24,04% de détenus sont équipés de matelas en Skai	- 21,36% pour la literie et 3% pour les équipements sportifs en 2018	Les équipements sportifs ont été acquis et livrés dans 10 maisons d'arrêt, à savoir Bougouni, Sikasso, Bla, Koutiala, Fana, Bollé, Ouelessebouyou, Kita, Bafoulabé et Kayes. Après installation effective de ces équipements dans l'ensemble de maisons d'arrêt reprises ci-avant, 1 218 sur les 4 874 détenus de l'ensemble de maisons d'arrêt du portefeuille du projet, soit 24,9% auront accès à des activités sportives.
	Pourcentage des détenus disposant d'un espace minimum de 2,5m <sup>2</sup> dans la cellule.	Sur la base de la situation de référence de 0%  Cible en 2018 : 20%	- <b>21,36%, soit 1209 détenus sur 5 658.</b>	Ce chiffre est obtenu additionnant les superficies obtenues grâce aux constructions des cellules à Bougouni (51,41m <sup>2</sup> ), Ouelessebouyou (67,89m <sup>2</sup> ),

			<p>Kayes (126,57m<sup>2</sup>) et Fana (64m<sup>2</sup>). Au-delà de ces constructions de cellules, le projet a construit des hangars de détention et sécurisé les murs de clôture dans chacune des 4 maisons, ainsi qu'à Kita et Bollé.</p> <p>En plus du nombre de détenus des établissements déjà réceptionnés, les opérations de transfèrement ont également contribué de façon significative à étendre l'espace des détenus. Avec la réception des 10 chantiers en cours et des 6 nouveaux chantiers lancés, les 20 % et plus pourraient être atteints avant fin juin 2019, date de soumission mandataire du rapport 2018. (Voir ci-dessous les activités menées en 2018) ;</p>
<p><u>Activités réalisées au titre du résultat 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui au transfèrement de 460 détenus des établissements surpeuplés vers des établissements moins encombrés avec des espaces supplémentaires significatifs au bénéfice des détenus en attendant la finalisation des travaux d'infrastructure en cours de réalisation. Les 460 détenus transférés avec l'appui du projet bénéficient des gains d'espaces avoisinant les 2,5 m<sup>2</sup> y compris les 97 détenus des établissements de Bougouni et Oueléssébougou réhabilités disposent de plus de 2,5m<sup>2</sup> par personne. Il convient d'y ajouter les 309,87m<sup>2</sup> de supplémentaires ont été créés en 2018 avec la finalisation des travaux de réhabilitation au bénéfice des détenus;</li> <li>- Finalisation des travaux de construction/réhabilitation des infrastructures à Bougouni et Ouelessebougou, permettant d'obtenir 119,3 m<sup>2</sup> (dont 51,41m<sup>2</sup> à Bougouni et 67,89m<sup>2</sup> à Ouelessebougou), soit 47 détenus de plus bénéficiant de 2,5 m<sup>2</sup> d'espace en cellule ;</li> </ul>			

- 3 cellules de 42,19 m<sup>2</sup> chacune ont été construites et finalisées à Kayes, permettant d'avoir 126,57 m<sup>2</sup> de plus, soit 50 détenus de plus bénéficiant de 2,5m<sup>2</sup> d'espace en cellule. ;
- Distribution de kit de dignité pour femmes dans tous les établissements du portefeuille du Projet.
- Pour la literie : 997 matelas ont été achetées et distribués dans 13 maisons d'arrêt durant le 3<sup>me</sup> trimestre, permettant à 997 détenus de jouir d'une literie acceptable, soit 20,45% des 4 874 détenus des maisons d'arrêt du portefeuille du projet ;
- Achat et livraison des ustensiles de cuisine en faveur des détenus de 13 maisons d'arrêt comportant en tout 1642 détenus, soit 29,02% de la population carcérale malienne, à savoir Yanfolila, Sikasso, Bougouni, Ségou, Ouelessebouyou, Koutiala, Fana, Bla, Kita, Kati, Bafoulabé, Kayes et Kenieba, 132 femmes, représentant les 75,86% des 174 femmes détenues dans l'ensemble de prisons maliennes ont bénéficié d'un kit de dignité composé d' : 1 Drap, 1 serviette de bain, 1 paquet de 30 serviettes moyennes hygiéniques, 1 brosse à dent, 1 pâte de dentifrice, 1 peigne, 2 morceaux de savons ;

**Résultats 4 :  
Les détenus sont préparés à la réinsertion sociale**

		Planification	Réalisations	Explication des écarts
<b>Indicateur du résultat 4</b>	Pourcentage de détenus ayant bénéficié de formations professionnelles	Situation de référence: 6,77% Planifié :20%	0,86 %, soit 7,63%	Durant la campagne agricole 2018, le projet a recruté 3 agronomes qui ont appuyé les Chefs des pénitenciers agricoles et formé 42 détenus à Tana (15), Konseguela (15) et Baguineda (12) sur les techniques agricoles et le parcours cultural. Egalement, des équipements d'ateliers ont été acquis et livrés. Après leur installation au premier trimestre 2019, 259 détenus sur 4 874, soit 5,31% de plus seront formés, dont 150 en menuiserie bois à Kayes, 34 en menuiserie bois à Kita, 30 en

				savonnerie à Bafoulabé et 45 en couture à Bougouni.
--	--	--	--	---

Activités réalisées au titre du résultat 3 :

- Identification des cadres formateurs à former et qui assureront à leur tour des formations ;
- Conception des plans et modules de formation et engagement du processus d'identification des formateurs ;

**Importante observations :**

L'ensemble des activités reprises dans le document de projet et ce plan qui en est issu s'exécuteront en ayant un regard particulier sur la promotion holistique du genre, la protection des droits de l'Homme, la durabilité environnementale et particulièrement en vertu des **ODD 3, 5 et 16** et la prise en compte des besoins des catégories spécifiques, à savoir les femmes, les enfants, les personnes âgées, les malades, les étrangers, les personnes vivant avec handicap, les réfugiés et les apatrides. En particulier, il sera veillé à ce qu'ils participent dans toutes les activités du projet à chaque fois que cela est possible et que les programmes et activités tiennent compte de leurs besoins y compris la prise de toutes les dispositions pour préparer et accompagner leur réinsertion sociale.

### Cibles définies au titre de l'année 2019

N°	Résultats	Indicateurs	Planification
1	Les capacités et performances du système pénitentiaire sont améliorées	R1.1 : Nombre de cadres de l'administration pénitentiaire ayant acquis des aptitudes managériales (hommes / femmes) appliquées aux établissements pénitentiaires.  R1.2 : Pourcentage du personnel ayant une maîtrise des Règles Mandela et de Règles de Bangkok.	- Cible en 2019: 60%  - Cible en 2019 : 75%
2	La performance des pénitenciers agricoles est accrue	Quantité de productions céréalières/maraichères/pastorales des pénitenciers agricoles.	Cible en 2019 : 88, 45 tonnes
3	Les conditions de détention sont améliorées	- Pourcentage de femmes détenues bénéficiant régulièrement de kits pour femmes ; - Pourcentage de détenus bénéficiant d'une literie, d'une alimentation conforme au menu standard de la DNAPES, du suivi médical et accédant aux activités ludiques ; - Pourcentage des détenus disposant d'un espace minimum de 2,5m2 dans la cellule.	- Cible en 2019 : 90% - Cible en 2019 : 50 % de détenus sont équipés de matelas en <i>Skaiï</i> - Cible en 2019 : 30%
4	Les détenus sont préparés à la réinsertion sociale	Pourcentage de détenus ayant bénéficié de formations professionnelles	2019 : 50% Tableau

## Présentation du plan 2019 :

*(Voir tableau excel par résultats, indicateurs, et grandes lignes d'actions, budget et chronogramme)*

Resultats	Activites	Indicateurs							Budget en Dollars USD	Partenaires d'exécution ou impliqués
			Baseline	Progress 2018	Cible 2019	T2	T3	T4		
Les capacités et performances du système pénitentiaire sont améliorées	Conférence annuelle de l'administration pénitentiaire							X	15 000	DNAPE S
	Conception, installation, formation et protection d'un système informatisé de gestion des détenus					X	X	X	160 000	AGETIC , CNDH
	Formation des directeurs régionaux, des régisseurs, des chefs peloton, Chefs de services rattachés et des chefs de division en management des	Nombre de cadres de l'administration pénitentiaire ayant acquis des aptitudes managériales (hommes /femmes) appliquées aux établissements pénitentiaires.	0%	<u>0%[1 des 40% prévus</u>	60%	x			30000	DNAPES

établissements pénitentiaires										
Formation du personnel pénitentiaire sur les Règles Nelson Mandela et de Bangkok						x			20000	DNAPE S, CNDH,
Formation du personnel pénitentiaire sur la gestion des crises et incidents en milieu carcéral						X			20000	DNAPE S,

Formation des agents sociaux sur leur rôle en milieu carcéral	Pourcentage du personnel ayant une maîtrise des Règles Mandela et de Règles de Bangkok.	0%	<u>0% sur les 50% prévus[2]</u>	75%	X		8000	DNAPE S, CICR
Formation du personnel pénitentiaire en secourisme					x		10 000	DNAPE S, CICR
Appui à la création et à l'opérationnalisation du greffe pénitentiaire + Formation de Greffiers pénitentiaires								
Appui à la création d'un logiciel de gestion du personnel pénitentiaire								
					X			DNAPES

Compilation et mise à disposition de l'administration pénitentiaire des instruments juridiques nationaux et internationaux concernant la détention					10 000	DNAPE S  CNDH AMDH
Organisation de missions de recherche des meilleures pratiques à l'étranger		X	X	X	20 000	DNAPE S
Renforcement des capacités des Magistrats sur le respect des droits de la défense et l'application des peines alternatives à l'emprisonnement		X	X	X	18 000	DNAPE S  DNAJ
Oranisation d'un Atelier sur la collecte des données		X			10.000	DNAPES

	Appui aux missions d'inspection de la DNAPES et de la DNAJ.					13718,55	DNAPE S, DNAJ
	Appui aux missions de l'Inspection des services judiciaires dans les zones couvertes par le projet		X	X	X	7 500	DNAPE S, DNAJ
	Appui à la collecte des données par la DNAPES (achat de véhicule, impression des fiches, achat des fournitures, communication, frais de mission, organisation des réunions)		X	X	X	60 000	<b>DNAPE S</b>
<b>Sous total</b>	<b>Activité 1</b>					<b>402 219</b>	
<b>GMS 8%</b>						<b>32177,48</b>	
<b>Total 1</b>						<b>434 396</b>	

La performance des pénitenciers agricoles est accrue	Construction /Rehabilitation d'infrastructures à Tana et Konseguela					x	x	x	30943,74	Ministère de l'agriculture
	Dotation en équipements divers et en intrants agricoles des pénitenciers agricoles + Dessouchage et labour (Tana, Konseguela, Baguineda et Kenioroba)	Quantité de productions céréalières/maraichères /pastorales des pénitenciers agricoles.	38,950 tonnes	<u>37,5</u> <u>5</u> <u>ton</u> <u>nes</u> <u>3</u>	88,45 tonnes	x	x	x	113 200	DNAPE S
	Formation, appui et suivi des Responsables des pénitenciers agricoles sur la gestion des exploitations agricoles					X			5 570	
	Suivi/Monitoring								16 200	
<b>Sous total Activité 2</b>								<b>165 914</b>		
<b>GMS 8%</b>								<b>13273,099</b>		
<b>Total 2</b>								<b>179 187</b>		

Les conditions de détention sont améliorées	Achat et mise à disposition trimestrielle de kits pour femmes et pour nourrissons en détention	Pourcentage de femmes détenues bénéficiant régulièrement de kits pour femmes.	2%	<u>89,59%[4] de femmes détenues en 2018 sur les 80% prévus</u>	90%	X	X	X	26 530	DNAPE S
	Confection et distribution de matelas à tous les détenus	Pourcentage de détenus bénéficiant d'une literie, d'une alimentation conforme au menu standard de la DNAPES, du suivi médical et accédant aux activités ludiques.	3,74%, soit 212	21,36%, soit 1209 détenus sur 5 658.	50%	X	X	X	46 785	DNAPE S
										MFE

Achats et mise à disposition d'équipements de sport et loisirs (ballons, babyfoot, jeux de société, etc)		3%	3% sur les 20% prévus	50%		X	X	34 207	DNAPE S, Ministère des Sports
Appui aux transfèremements des détenus	Pourcentage des détenus disposant d'un espace minimum de 2,5m2 dans la cellule.	0%	<u>309,87m<sup>2</sup> de plus ont été créés en 2018</u> <u>20%[5]</u>	50%	X		X	20235,413	DNAPE S
Exécution des travaux de génie civil					X	x	x		DNAPE S MTPI
Sikasso								202892	
Koutiala								130787,5	
Bla								79924,827	
Bafoulabé								84162,487	
Kenieba								160914	
Kita								94666,11	
Lancement des appels d'offre et exécution des travaux									
Kati									
Koulikoro									

Kolokani					
Dioila					
Konseguela					
Kadiolo					
Yanfolila					
Segou					
Kayes					
Bla					
Kolondieba					
Yorosso					
Forages/Puits à Fana, Dioila, Ouelessebougou et Bougouni				50884	
Passation des marchés et suivi régulier des travaux				56 787	
Organisation des missions de suivi et contrôle des travaux de construction/rehabilitation				42 064	

Appui à la mise en place du cadre de concertation des acteurs de la chaîne pénale						1 000	
Recrutement d'un Bureau de contrôle de la qualité des travaux de génie civil						31 000	
Construction de bloc cuisine/magasin et leur équipement en fours bellerives dans les prisons (Kolondiéba, Kolokani, Banamba, Yanfolila, Kadiolo, Niono, Kangaba, Bla, Kenieba, Ouelessebougou, Fana, Dioila, Bafoulabé et Kita)						45 000	

	Conception, diffusion, distribution et affichage de grandes affiches et des dépliants sur les règles Mandela, les règles de Bangkok et le Règlement intérieur des prisons							5 000	DNAPES,
	Elaboration et diffusion d'un guide du détenu							40 000	DNAPES,
	Fourniture de l'assistance aux détenus en dépassement de délais et aux détenus vulnérables							30 000	CNDH AMDH
	Organisation d'un concours du meilleur établissement par rapport aux Règles Nelson Mandela et de Bangkok							2 000	DNAPES
<b>Sous total Activité 3</b>								<b>1 184 839</b>	
<b>GMS 8%</b>								<b>94 787</b>	

Total 3								1 279 626		
Les détenus sont préparés à la réinsertion sociale	Appui multiforme à la mise en place et au fonctionnement des activités de formation professionnelle et d'alphabétisation au profit des détenus dans les 30 établissements du portefeuille du projet	Pourcentage de détenus ayant bénéficié de formations professionnelles	6,77%	11,78% sur 20% prévus	50%	X	X	X	51 000	DNAPE S,
	Appui a la commercialisation des productions d'atelier en milieu pénitentiaire					x	x	x	6 000	DNAPE S, Ministère de l'artisanat
	Suivi						X	X	3055,25	
<b>Sous total Activité 4</b>									<b>60 055</b>	

<b>GMS 8%</b>					<b>4804,42</b>	
<b>Total 4</b>					<b>64 860</b>	
<b>Gestion du Projet Salaire, fonctionnement, comité de pilotage, de suivi)</b>	Salaire				349 700	<b>PNUD</b>
	Fonctionnement				10491	<b>Idem</b>
	comité de pilotage, de suivi, atelier de planification				4310	<b>Idem</b>
	Communication				4750	<b>Idem</b>
<b>Sous total Gestion du projet</b>					<b>369 251</b>	<b>Idem</b>
<b>GMS 8%</b>					<b>29 540</b>	
<b>Total Gestion du projet</b>					<b>398 791</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>2 356 860</b>	

TENTATIVE DE SOLDE DOUVERTURE AU 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 1 390 000 USD

MONTANT ATTENDU EN MARS 2019 1000 000 USD

TOTAL PTA 2 356 860 USD

- NOTA : En plus du montant total, la contribution du PNUD au titre de cette année 2019 est estimée à 210 000 USD et sera reflétée à l'occasion du rapportage mandataire relatif à l'année 2019 planifiée pour la fin juin 2020.

Fiche individuelle descriptive de chacun des indicateurs, avec valeurs et cibles, mode de calcul et fréquence de collecte.

### **Tableau récapitulatif des indicateurs par objectifs et résultats**

<b>Objectif Global</b>	<b>Indicateurs</b>
<b>Contribuer à l'amélioration de l'Etat de droit au Mali</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de conformité des établissements pénitentiaires aux Règles Nelson Mandela;</li> </ul>
<b>Objectif spécifique</b>	
Améliorer la qualité et la crédibilité du système pénitentiaire du Mali	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage des détentions abusives ou irrégulières;</li> <li>• Taux de fonctionnalité acceptable des établissements pénitentiaires du Mali (principes clés des Règles Bangkok, de Nelson Mandela+propositions études baselines);</li> </ul>
<b>Résultats</b>	
1. Les capacités et performances du système pénitentiaire sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de cadres de l'administration pénitentiaire ayant acquis des aptitudes managériales (hommes / femmes) appliquées aux établissements pénitentiaires.</li> <li>• Pourcentage du personnel ayant une maîtrise des Règles Mandela et de Règles de Bangkok.</li> </ul>
2. La performance des pénitenciers agricoles est accrue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quantité de production céréales/maraichères/pastorales des pénitenciers agricoles.</li> </ul>
3. Les conditions de détention sont améliorées ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de détenus bénéficiant d'une literie, d'une alimentation conforme au menu standard de la DNAPES, du suivi médical et accédant aux activités ludiques.</li> <li>• Pourcentage de femmes détenues bénéficiant régulièrement de kits pour femmes.</li> <li>• Pourcentage des détenus disposant d'un espace minimum de 2,5m2 dans la cellule.</li> </ul>
4. Les détenus sont préparés à la réinsertion sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de détenus ayant bénéficié de formations professionnelles</li> </ul>

## I. Fiches d'indicateurs

### I. *Fiches d'indicateurs*

<b>O.G : A définir ultérieurement sur la base des indicateurs internationaux en la matière</b>	
<b><i>O.S 1 : Taux de fonctionnalité acceptable des établissements pénitentiaires du Mali (principes clés des Règles Mandela et de Bangkok, +propositions études baselines+ constats missions de terrain)</i></b>	
Le niveau de l'indicateur	<i>Cet indicateur est rattaché à l'objectif spécifique du projet intitulé : « Améliorer la qualité et la crédibilité du système pénitentiaire du Mali »</i>
Définition de l'indicateur	<p><i>Le taux de fonctionnalité acceptable détermine jusqu'à quelle moyenne les établissements pénitentiaires du Mali sont en conformité avec les règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus, les règles de Bangkok et les recommandations des baselines, notamment à travers les 15 variables ci-après :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La dignité inhérente aux détenus en tant qu'êtres humains (Connaissance de leurs droits) ;</li> <li>2. La prise en compte des Groupes vulnérables des détenus</li> <li>3. Le respect des restrictions, disciplines et sanctions</li> <li>4. L'existence d'enquêtes sur les décès et la torture en détention</li> <li>5. Le respect des procédures de plaintes et l'effectivité des inspections</li> <li>6. L'amélioration du taux d'occupation de l'espace par les détenus en cellules ;</li> <li>7. La qualité/fonctionnalité des sanitaires ;</li> <li>8. L'existence d'installations sportives pour les détenus ;</li> <li>9. Qualité de la clôture ;</li> <li>10. La séparation des détenus par catégories : mineurs des adultes, hommes des femmes, condamnés des prévenus/inculpés, malades, etc.</li> <li>11. L'existence des lieux de repos diurne ;</li> <li>12. La luminosité et l'aération des cellules ;</li> <li>13. L'alimentation en eau potable ;</li> <li>14. Le système de drainage des eaux usées et pluviales ;</li> <li>15. L'existence d'activités socio-économiques ou professionnelles</li> </ol>
Situation de référence (Baseline)	<i>Au 24 février 2018, la moyenne des 24 établissements (le Centre pour mineurs à Mopti n'étant pas considéré car non-opérationnel à ce jour) est de 5/30.</i>
La cible à atteindre	<i>Cible en 2019 : 22/30 2020 : 26.6/30</i>
Méthode de collecte	<i>Une fiche d'enquête comprenant les 15 variables de cet indicateur a été élaborée. Par la suite, deux équipes d'enquête composées des représentants de la DNAPES et des membres de l'équipe de projet se sont rendues dans 13 établissements pénitentiaires des axes Kayes</i>

	<p>(Kati, Kita, Bafoulabé, Kayes et Kéniéba) et Sikasso (Ouélèssebougou, Bougouni, Sikasso, Koutiala, Konséguela, Bla, Fana et Ségou), du 15 au 21 février 2018. Dans chacun des axes, les enquêteurs ont réalisé des entretiens tant avec les Régisseurs, les Chefs de peloton et les gardiens et qu'avec les détenus pour compléter les données manquantes sur base des données recueillies et des constatations physiques faites en présence des régisseurs. Chacune des variables a été notée au moyen d'un score allant de 0 à 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 signifiant n'existe pas, en très mauvais état, très insuffisant, pire, non-respecté, très peu conforme aux normes, très mal fait (rouge) ;</li> <li>- 0.5 renvoyant à ce qui existe, mais ne fonctionne pas bien ou est en mauvais état ;</li> <li>- 1 renseigne que c'est assez suffisant, assez bon, un peu respecté, assez conforme aux normes, assez bien fait ;</li> <li>- 1.5 renseignant que ça existe, fonctionne bien, est en bon état, est suffisant, bon, bien respecté, se conforme moyennement aux normes, bien fait ;</li> <li>- 2 faisant référence à ce qui existe et fonctionne très bien, est très suffisante, très bien, meilleure, très bien respectée, se conforme largement aux normes, très bien fait.</li> </ul> <p>Les données concernant le reste d'établissements pénitentiaires, hors portefeuille Projet GFP Prisons Mandela, où l'équipe de projet et la DNAPES n'ont pas enquêté conjointement ont été renseignées par les régisseurs en utilisant la même fiche et la même méthode de calcul. En décembre de chaque année, la même fiche sera renseignée par rapport à chaque établissement, puis dans tous les établissements où intervient le projet en vue de mesurer les progrès réalisés par celui-ci. Le taux de fonctionnalité acceptable de chaque établissement est obtenu en rapportant la somme des scores obtenus au total de 30 (obtenu en multipliant le score de 2 par les 15 variables). Et pour obtenir la moyenne globale des 24 établissements, la somme des scores de ces derniers est divisée par 24.</p>
--	---

<b>O.S.2 : Pourcentage des détentions abusives ou irrégulières</b>	
Le niveau de l'indicateur	Cet indicateur est rattaché l'Objectif Spécifique du projet GFP Nelson Mandela, intitulé « <b>Améliorer la qualité et la crédibilité du système pénitentiaire du Mali</b> »
Définition de l'indicateur	<p>Il mesure le pourcentage de détenus n'étant pas encore jugés et dont les dossiers sont encore en cours d'instruction/citation/instances de jugement et présentent des irrégularités procédurales :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. dépassement de délais,</li> <li>2. vices de procédure,</li> <li>3. cas de torture, etc.</li> </ol>

	avec une attention particulière aux personnes affectées par certaines vulnérabilités particulières (les malades, les femmes, les mineurs, les étrangers, les personnes âgées, personnes vivant avec handicap, etc.).
Situation de référence (Baseline)	Au 24 février 2018, sur 4445 détenus, 109 sont en dépassement de délais, soit 2,45 % de détenu(e)s du Mali sont en détention abusive ou irrégulière.
La cible à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2019 : 1 %</li> <li>• 2020 : 0,5 %</li> </ul>
Méthode de collecte	La situation de référence dans les 24 établissements pénitentiaires opérationnels où interviendra le projet a été déterminé au moyen d'une enquête réalisée conjointement par la DNAPES et l'équipe de projet en février 2018. Les données utilisées pour le calcul de ce pourcentage ont été collectées à partir des registres de chacune des 13 maisons d'arrêt enquêtées et des entretiens avec les régisseurs de celles-ci (Kati, Kita, Bafoulabé, Kayes, Kenema, Ouélessebougou, Bougouni, Sikasso, Koutiala, Bla, Konséguela, Ségou et Fana). Dans les autres maisons d'arrêt où les équipes d'enquêteurs ne se sont pas rendues, la DNAPES, à travers sa Division des Statistiques, a envoyé les questionnaires aux Régisseurs qui les ont renseignés et renvoyé les réponses à la DNAPES, qui les a partagées ensuite avec l'équipe de projet. Le nombre total des détenu(e)s provisoires en dépassement de délai a été multiplié par 100, puis divisé par le nombre total de détenus des 24 maisons d'arrêt pour obtenir le pourcentage des détentions abusives ou irrégulières. Il sera renseigné trimestriellement et annuellement par l'équipe du projet qui s'appuiera sur les rapports de la DNAPES et les statistiques générées, entre autres, par le système informatisé de gestion de la détention informatisé qui est en cours de mise en place par le projet.

<b>R.1.1 : Nombre de cadres de l'administration pénitentiaire ayant acquis des aptitudes managériales (hommes /femmes) appliquées aux établissements pénitentiaires</b>	
Le niveau de l'indicateur	Cet indicateur est rattaché au Résultat 1 du cadre logique du projet. « <b>Les capacités et performances du système pénitentiaire sont améliorées</b> »
Définition de l'indicateur	Il mesure le nombre de cadres de l'administration pénitentiaire ayant acquis des connaissances dans les 7 domaines ci-après du management des prisons : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Principes de base sur le management</li> <li>• L'Allocation, la classification et l'admission des détenus</li> <li>• L'Information aux détenus</li> <li>• La Gestion du fichier</li> <li>• La Formation du personnel</li> <li>• La gestion des incidents en milieu carcéral</li> <li>• Le Contrôle/suivi des activités des établissements pénitentiaires</li> </ul>
Situation de référence (Baseline)	A l'heure actuelle sur la base des enquêtes et informations recueillies par l'équipe du projet, aucun cadre de l'administration pénitentiaire n'a encore acquis de connaissance dans les six domaines précédemment définis par le

	Document de référence des Nations Unies en cette matière. Quelques cadres (5) de la DNAPES ont bénéficié de missions de visite en Floride aux Etats Unis mais ces formations avaient une vocation essentiellement sécuritaire et ne répondent pas nécessairement aux critères des Règles Mandela des Nations Unies.
La cible à atteindre	<i>Cible en 2019: 60%</i> <i>2020: 90%</i>
Méthode de collecte	L'équipe de projet récoltera les données relatives à cet indicateur à partir des rapports des formations dispensées et toutes les actions de suivi des modules dispensés à vocation de développement des capacités, ainsi qu'à partir des résultats des évaluations des prérequis et post-formations. Les rapports périodiques de suivi et d'évaluation du personnel feront également état régulièrement des données permettant d'évaluer les progrès vis-à-vis de cet indicateur. Cet indicateur sera renseigné trimestriellement, puis annuellement.

<b>R.1.2 : Pourcentage du personnel ayant une maîtrise des Règles Nelson Mandela et des Règles de Bangkok</b>	
Le niveau de l'indicateur	Cet indicateur est rattaché au résultat 1 du cadre logique du projet Prison Mandela : « <b><i>Les capacités et performances du système pénitentiaire sont améliorées</i></b> ».
Définition de l'indicateur	Le Pourcentage du personnel ayant une maîtrise des Règles Nelson Mandela et de Règles de Bangkok désigne la proportion du personnel pénitentiaire qui a acquis des connaissances solides sur les Règles Nelson Mandela et de Règles de Bangkok. Cet indicateur renseigne sur la proportion du personnel pénitentiaire ayant une bonne connaissance et la maîtrise dans la pratique de l'ensemble des Règles Nelson Mandela et de Règles de Bangkok.
Situation de référence (Baseline)	A l'heure actuelle, l'ensemble du personnel de la DNAPES n'a pas la maîtrise des règles Mandela et de Bangkok.
La cible à atteindre	<i>Cible en 2019 : 75%</i> <i>2020 : 90%</i>
Méthode de collecte	L'équipe de projet récoltera les données relatives à cet indicateur à partir des rapports des formations dispensées et toutes les actions de suivi des modules dispensés à vocation de développement des capacités, ainsi qu'à partir des résultats des évaluations pré et post-formations (15/20 de moyenne), sanctionnées par la délivrance d'attestations. Les rapports périodiques de suivi et d'évaluation du personnel contiendront également des données permettant d'évaluer les progrès vis-à-vis de cet indicateur. Cet indicateur sera renseigné annuellement.

<b>R.2. Quantité de productions céréalières/maraichères/pastorales des pénitenciers agricoles</b>	
Le niveau de l'indicateur	Cet indicateur est rattaché au résultat 2 du cadre logique du projet intitulé : « <b>La performance des pénitenciers agricoles est accrue</b> ».
Définition de l'indicateur	La quantité de production de céréales des quatre (4) pénitenciers agricoles désigne la quantité céréalière totale cumulative (maïs, mil, riz et sorgho) produite par les pénitenciers au titre de la campagne agricole de l'année 2018. Cet indicateur renseigne le niveau de production atteint par les pénitenciers agricoles à travers les différentes spéculations et productions en mil, riz, maïs et sorgho par an avec l'appui technique du Projet Mandela. A côté de cette production céréalière, d'autres produits maraichers (des fruits et légumes, notamment), surtout la tomate et l'oignon seront produits en fonction de la nature des terres des établissements. En ce qui concerne la production pastorale, une attention particulière sera accordée à la production des poules pondeuses, des poulets de chair et à l'embouche bovine.
Situation de référence (Baseline)	A l'issue des enquêtes menées auprès de la DNAPES par l'équipe du projet, des informations sur la production des quatre pénitenciers agricoles en céréales (mil, maïs et sorgho) ont pu être collectées sur les années 2016 et 2017. Ces productions sont respectivement de 34,356 tonnes pour 2016 (mil, maïs, sorgho) et 38,950 tonnes pour 2017 (mil, maïs, sorgho) ; soit un taux d'accroissement de 13,37%. Avec l'intervention du projet, le taux d'accroissement prévisionnel de la production de ces trois céréales envisagé est de 25% pour 2018. A ce jour, aucun des 4 pénitenciers agricoles ne produit du riz. Avec l'intervention du projet, ces pénitenciers produiront, en plus de ces trois céréales, du riz, en raison de 5 tonnes de moyenne par an.
La cible à atteindre	<i>Cible en 2019 : 88,45 tonnes sont produites au titre de cette année, la cible pour 2020 étant de 117,24 tonnes</i>
Méthode de collecte	La source de l'information reste les rapports périodiques des Comités de gestion dont le projet GFP est d'office membre en tant que Bailleur de fonds, établis à l'issue des saisons culturales. L'équipe de projet récoltera les données sur les superficies exploitées, les registres d'exploitation, les rapports des Comités de gestion et les fiches de collecte soumises à chaque établissement. Les rapports trimestriels devront, par ailleurs, présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet s'agissant de la production céréalière. Cet indicateur sera renseigné chaque année.

<b>R.3.1 : Pourcentage de détenus bénéficiant d'une literie, d'une alimentation conforme au menu standard de la DNAPES, du suivi médical et accédant aux activités ludiques</b>	
Le niveau de l'indicateur	Cet indicateur est rattaché au résultat 3 du Projet GFP Prisons Nelson Mandela intitulé « <b>Améliorer les conditions de détention</b> »
Définition de l'indicateur	Ce pourcentage se rapporte au taux de détenus ayant accès, conformément aux règles Nelson Mandela : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. à une literie correcte, caractérisée par au moins la possibilité de passer la nuit sur un matelas en skai de 2m de longueur sur 0,75 cm de largeur et de 10cm d'épaisseur ;</li> <li>2. à des activités sportives</li> </ol>

	3. à des équipements en ustensiles de cuisine
Situation de référence (Baseline)	<p>Selon les informations fournies par la DNAPES et celles recueillies par l'équipe du projet, seuls quelques établissements pénitentiaires et d'éducation surveillée disposent de matelas en Skai. Il s'agit de Gao, Koutiala, Bollé Mineurs et Bollé Femmes.</p> <p>212 matelas ont été dénombrés pour un total de 4259 détenus de l'ensemble des établissements pénitentiaires couverts par le portefeuille du projet à la date 22/01/2018, soit un taux de couverture de 4,97%.</p> <p>Avec l'intervention du projet, il est prévu l'acquisition/confection de 3 000 matelas au total, répartis comme suit : 500 en 2018.</p>
La cible à atteindre	Cible en 2019 : 50% de détenus sont équipés de matelas en Skai, sachant que la cible pour 2020 est de 80%.
Méthode de collecte	La source de l'information sont les rapports trimestriels de la DNAPES et ceux de l'équipe de projet, établis à l'occasion des missions de suivi de la mise en œuvre du projet, ainsi que des rapports des Comités de gestion. Il se mesurera par un ratio qui aura au numérateur le nombre de matelas par cellule et au dénominateur le nombre de détenus pour chaque maison d'arrêt.

<b>R.3.2 : Pourcentage de femmes détenues bénéficiant régulièrement de kits pour femmes</b>	
Le niveau de l'indicateur	Cet indicateur est rattaché au résultat 3 du Projet Prisons Nelson Mandela intitulé : « <b>Améliorer les conditions de détention</b> ».
Définition de l'indicateur	<p>Ce pourcentage se rapporte au taux de femmes détenues ayant accès, conformément aux règles Nelson Mandela et de Bangkok, aux kits de dignité corrects et convenables, pour leur confort et santé physique de tous les jours. Ce kit standard se compose des articles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un Drap</li> <li>• Une serviette de bain</li> <li>• Un paquet de 30 serviettes moyennes hygiéniques</li> <li>• Une brosse à dent</li> <li>• Une pâte de dentifrice</li> <li>• Un peigne</li> <li>• 2 morceaux de savons.</li> </ul>
Situation de référence (Baseline)	<p>Certains régisseurs d'établissements pénitentiaires ont bénéficié de quelques articles en nombre insuffisants et sur une base assez irrégulière, tels que le savon notamment, au profit des femmes avec complété en partie par des dotations trimestrielles qu'ils reçoivent au niveau de la DNAPES. Certaines ONG et organisations religieuses ou caritatives y pourvoient aussi de temps en temps de façon discontinue des kits incomplets.</p> <p>A ce jour aucun établissement ne fournit de kits complets de dignité pour femmes tel que définis dans</p>

	<p>le projet. On est donc à 2% en moyenne au démarrage de celui-ci. Sur toute la durée de l'exécution du projet, il est prévu l'acquisition de kit en quantité suffisante pour que chaque détenue femme puisse en bénéficier.</p>
La cible à atteindre	<p>En vue de conduire progressivement l'Etat à prendre en main la fourniture régulière de ce kit, le projet fournira les 100% pour le 1<sup>er</sup> Semestre de 2018, le restant de semestres devant être couvert en raison de 50% par le projet et 50% par la DNAPES, sachant que certains éléments du kit (moustiquaire et couverture) peuvent servir pendant trois semestres.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cible en 2019 : 90% des femmes détenues ayant reçu des kits ; la cible pour 2020 étant de 100%</li> </ul>
Méthode de collecte	<p>Mensuellement, des informations seront collectées sur la distribution des kits aux femmes détenues. Au fur et à mesure sera calculé au numérateur le nombre de kits disponibles et au dénominateur le nombre de femmes en détention pour obtenir le ratio de cet indicateur pour l'ensemble d'établissements concernés par le projet. La source de l'information sera constituée des rapports trimestriels des établissements concernés.</p>

### R.3.3 : Pourcentage de détenus disposant d'un espace minimum de 2,5m2 dans la cellule

Le niveau de l'indicateur	Cet indicateur est rattaché au résultat 3 du cadre logique du projet GFP Nelson Mandela « <b>Les conditions de détention sont améliorées</b> ».
Définition de l'indicateur	Le Pourcentage des détenus disposant d'un espace minimum de 2,5m2 désigne la proportion de détenus qui occupent un espace minimum de 2,5m2 chacun au sein de la cellule. Cet indicateur renseigne si l'espace occupé par chacun de détenus est conforme aux standards fixés par les règles Mandela ou, à tout le moins, avoisinent ceux-ci, à travers la construction, l'élargissement et/ou la réhabilitation des cellules et le transfèrement des détenus des établissements plus peuplés vers ceux moins peuplés.
Situation de référence (Baseline)	A l'heure actuelle, la moyenne du taux d'occupation des espaces des cellules dans les 24 établissements concernés par le projet GFP Nelson Mandela est de 0,56m2 par détenu. Cette situation est cependant variable et il y a certains établissements où ce taux est d'environ 0,45m2 par détenu à l'intérieur de la cellule.
La cible à atteindre	<i>Cible en 2019 : 50%</i> <i>2020 : 75%</i>
Méthode de collecte	Sur une base semestrielle, il sera procédé à des missions d'évaluation des établissements sur base de la liste de contrôle de l'UNODC et leurs rapports renseigneront, entre autres sur ce taux. L'amélioration du taux d'occupation de l'espace en cellules sera également l'une des conditions à prendre en ligne de compte avant tout appui. Le nombre de détenus ayant bénéficié de l'amélioration de ce taux sera rapporté sur le total cumulé de tous les détenus de l'établissement. Ce résultat donne un pourcentage qui mesure la proportion de détenus ayant amélioré le taux d'occupation de l'espace en cellules.

### R.4 : Pourcentage de détenus ayant bénéficié de formations professionnelles

Le niveau de l'indicateur	Cet indicateur est rattaché au Résultat 4 du cadre logique du projet. « <b>Les détenus sont préparés à la réinsertion sociale</b> »
Définition de l'indicateur	Il mesure le pourcentage de détenu(e)s ayant bénéficié d'un apprentissage de métier durant la détention et qui a vocation à les préparer à la réinsertion sociale à leur sortie de prison.
Situation de référence (Baseline)	Au 26 février 2018, sur les 4445 détenu(e)s des 24 maisons d'arrêt où intervient le projet, 301, soit 6,77% ont reçu de formations professionnelles.
La cible à atteindre	<i>2019: 50%</i> <i>2020: 60%</i>

Méthode de collecte	<p>La situation de référence dans les 24 établissements pénitentiaires opérationnels où intervient le projet a été déterminé au moyen d'une enquête réalisée conjointement par la DNAPES et l'équipe de projet en février 2018. Les données utilisées pour le calcul de ce pourcentage ont été collectées à partir des registres de chacune des 13 maisons d'arrêt enquêtées et des entretiens avec les régisseurs de celles-ci (Kati, Kita, Bafoulabé, Kayes, Keniéba, Ouélessebougou, Bougouni, Sikasso, Koutiala, Bla, Konséguela, Ségou et Fana). Dans les autres maisons d'arrêt où les équipes d'enquête ne se sont pas rendues, la DNAPES, à travers sa Division des Statistiques, a envoyé les questionnaires aux Régisseurs qui les ont renseignés et renvoyé les réponses à la DNAPES, qui les a partagées ensuite avec l'équipe de projet.</p> <p>La source de l'information reste les équipes de chaque établissement pénitentiaire. L'équipe de projet récoltera trimestriellement et annuellement les données sur les registres, les rapports et/ou les fiches de collecte soumises à chaque établissement. Les rapports périodiques contiendront les informations relatives à cet indicateur.</p>
---------------------	--

## Annexe 2

### Stratégie de définition des indicateurs objectivement vérifiables (IOV) appliquée à l'évaluation de la mise en œuvre du Projet GFP Prisons Mandela

#### **I. Introduction et présentation générale de la stratégie**

En s'appuyant sur le nouveau *Guide d'évaluation du PNUD*, l'Equipe du Projet GFP Prisons Mandela a établi un ensemble de paramètres, un système de notation et de coefficients objectivement vérifiables pour faciliter et renforcer la fiabilité et la qualité de la collecte et de l'analyse des données des évaluations qui seront conduites.

Cette approche à la fois dynamique et transparente permet d'apprécier la conception d'une évaluation, la qualité de ses constatations et des éléments qu'elle avance, et la solidité de ses conclusions et de ses recommandations. En ce qui concerne les évaluations à conduire du Projet GFP Prisons Mandela, la stratégie qui a été définie va examiner dans quelle mesure les produits des activités du projet ou ses résultats ont été réalisés en conformité avec les règles et standards validés de façon consensuelle en cette matière.

Pour mettre efficacement en évidence les progrès effectivement réalisés dans la mise en œuvre du Projet GFP Prisons Mandela en vue de parvenir à des changements transformationnels du système pénitentiaire malien, l'option retenue est celle de l'évaluation basée sur l'enquête sur les Connaissances, Aptitudes et Pratiques du personnel et l'impact de ces pratiques sur l'amélioration effective de la vie et les conditions de détention à la lumière des dispositions pertinentes règles Nelson Mandela et de Bangkok des Nations Unies. La stratégie qui a été définie et adoptée va s'articuler autour des six (6) étapes suivantes :

#### **ÉTAPE 1 : Définir les objectifs de l'Enquête**

Il s'agira à ce stade de revoir les informations disponibles, de définir le but et les objectifs de l'enquête et de la démarche évaluative, d'identifier les domaines et les objets de l'enquête à mener sur le terrain, de définir les principales questions de recherche, d'identifier la population cible de l'enquête (le personnel et les détenu (es)), et de développer un plan d'échantillonnage.

## **ÉTAPE 2 : Elaborer le protocole d'enquête**

Elle consiste à rédiger les éléments essentiels du protocole de l'enquête évaluative en veillant à leur sa valeur éthique et sa sauvegarde, créer un plan de travail, et élaborer un budget pour conduire cet exercice.

## **ÉTAPE 3 : Elaborer le questionnaire de l'enquête**

A ce stade, interviennent successivement la formulation des questions, la structuration du questionnaire, la traduction du questionnaire en vue de son utilisation sur le terrain, le développement d'un plan de gestion et d'analyse des données, la conduite d'un pré-test et finaliser les outils de collecte de données.

## **ÉTAPE 4 : Mener l'enquête CAP**

A cette étape, il est question de choisir la période et la durée de l'enquête évaluative, de recruter une équipe d'enquête, de former de l'équipe d'enquêteurs, d'aller sur le terrain, de s'assurer de la qualité et de la fiabilité des données recueillies sur le terrain.

## **ÉTAPE 5 : Gérer et analyser des données**

Cette étape qui est particulièrement décisive consiste à saisir, analyser et nettoyer les données, mettre en œuvre le plan d'analyse des données, interpréter les résultats et présenter les données, garantir la fiabilité et la bonne qualité des données tout en prenant en compte des considérations spécifiques.

## **ÉTAPE 6 : Utiliser les données**

Enfin, cette dernière étape revient principalement à présenter et mettre en œuvre les résultats, utiliser les données de l'enquête CAP dans la programmation des activités du Projet et /ou la définition de ses orientations, la dissémination des résultats et leur utilisation comme produit d'apprentissage et d'aide à la décision.

Sur la base de ce qui précède, deux fiches ont été établies qui portent pour la première sur la collecte de données portant sur la maîtrise et la mise en œuvre permanente des Règles Nelson Mandela et de Bangkok des Nations Unies (II) et pour la seconde sur la collecte de données dans les établissements Pénitentiaires par indicateurs (III).

## II. Outils de Collecte de données portant sur la maîtrise et la mise en œuvre permanente des Règles Nelson Mandela et de Bangkok des Nations Unies

**Outil 1:** Pourcentage du personnel ayant une maîtrise des Règles Nelson Mandela et des Règles de Bangkok.

### Fiche d'entretien

#### Identificateur de l'enquêtée

Nom Etablissement : .....
Date de la collecte : ..... Lieu géographique : .....
Nom et Prénom Régisseur : .....
Contact du Régisseur : .....
Nom du collecteur : ..... Contact : .....
.....

'Ensemble de règles minima révisées des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela)  
Quels sont les principes fondamentaux pour le traitement des détenus ?

Cocher oui si la réponse est correcte et sinon cocher non

- Les détenus doivent être traités avec le respect dû à la dignité et aux valeurs inhérentes à la personne humaine : Oui /\_\_/ Non /\_\_/
- La torture ou autres mauvais traitements sont interdits : Oui /\_\_/ Non /\_\_/
- Les besoins des détenus doivent être pris en compte sans discrimination : Oui /\_\_/ Non /\_\_/
- L'emprisonnement a pour objectif de protéger la société et d'éviter les récidives.
- La sécurité des détenus, du personnel, des prestataires de services et des visiteurs passe toujours avant tout.

#### Détails des règles Nelson Mandela des Nations Unies

Les règles classes par thème	Le répondant a-t-il donné cet élément dans sa réponse ?	
<b>1. Admission en prison</b>		
1.1. Répartition	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
1.2. Registre	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

1.3.	Informations	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
1.4.	Effets personnels des détenus	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
1.5.	Examens médicaux	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<b>2. Classification et adaptation aux besoins spécifiques</b>			
2.1.	Catégorisation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
2.2.	Classification	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
2.3.	Besoins spécifiques	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<b>3. Personnel pénitentiaire</b>		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
3.1.	Sécurité	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
3.2.	Emploi	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
3.3.	Rémunération	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
3.4.	Recrutement	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
3.5.	Formation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
3.6.	Administration	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<b>4. Dossiers et archives</b>			
4.1.	Système	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
4.2.	Informations	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<b>5. Locaux et détention</b>			
5.1.	Hygiène	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
5.2.	Eau et alimentation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
5.3.	Couchage	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
5.4.	Enfants	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<b>6. Discipline et sanctions</b>			

6.1.	Informations	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
6.2.	Fouilles	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
6.3.	Isolement cellulaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
6.4.	Infractions à la discipline	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
6.5.	Utilisation de moyens de contrainte	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
6.6.	Utilisation de la force	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<b>7. Contact avec le monde extérieur</b>			
7.1.	Famille et amis	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
7.2.	Représentants légaux	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
7.3.	Ambassades	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<b>8. Activités quotidiennes</b>			
8.1.	Programmes de réhabilitation/resocialisation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
8.2.	Travail	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
8.3.	Activités significatives	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
8.4.	Education	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<b>9. Santé physique et mentale</b>			
9.1.	Accès aux soins de santé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
9.2.	Rôle du personnel de santé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
9.3.	Prisonniers en tant que patients	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
9.4.	Conseils sanitaires	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<b>10. Inspections et enquêtes</b>			
10.1.	Inspections	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
10.2.	Enquêtes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

<b>11. Transfèrement et transport</b>		
11.1. Transfèrement et transport	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<b>12. Sortie de prison</b>		
12.1. Effets personnels	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
12.2. Réintégration	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

### III. Outils de Collecte de données dans les Etablissements Pénitentiaires par indicateurs

#### **Outil 2: Les conditions de détention sont améliorées (R3)**

Date : / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ /

**Jour Mois Année**

#### Identification

Nom Etablissement : ..... Date de la collecte : ..... Lieu géographique : ..... Nom du détenu : ....., Sexe : ..... Age : ..... Statut : Prévenu: / ____ / Condamné / ____ / durée de détention : ..... Durée de condamnation..... Contact du Régisseur : ..... Nom du collecteur : ..... Contact : .....
--

Les règles classes par thème	Réponse	
<b>13. Admission en prison</b>		
13.1. Répartition : Lieu de résidence habituelle ?		
13.2. Registre : Vérifier si le prisonnier a un dossier	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

13.3. Informations : Avez-vous été informé de vos droits et devoirs à l'arrivée ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
13.4. Effets personnels des détenus : Des effets personnels non autorisés vous ont été retirés ?  Si oui leur inventaire a été dressé?	Oui <input type="checkbox"/>  Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>  Non <input type="checkbox"/>
13.5. Examens médicaux : Avez-vous été examinés par les professionnels de santé a votre arrivée ?  Avez-vous reçu de soins dans le cas des examens positifs ?	Oui <input type="checkbox"/>  Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>  Non <input type="checkbox"/>
<b>14. Classification et adaptation aux besoins spécifiques</b>		
14.1. Catégorisation : Vérifier si le prisonnier est détenu avec sa catégorie (prévenus, condamnés, enfants ou adultes)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
14.2. Classification	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
14.3. Besoins spécifiques : Si le détenu souffre d'une incapacité physique ou mentale, vérifier si ses besoins spécifiques sont pris en charge	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<b>15. Personnel pénitentiaire</b>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
15.1. Sécurité	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
15.2. Emploi	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
15.3. Rémunération	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
15.4. Recrutement	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
15.5. Formation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
15.6. Administration	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<b>16. Dossiers et archives</b>		
16.1. Système	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

16.2. Informations	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<b>17. Locaux et détention</b>		
17.1. Hygiène : Vérifier l'existence des sanitaires propres, de l'eau et des articles de toilette	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
17.2. Eau et alimentation :		
Bénéficiez-vous des trois repas par jour ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Estimez-vous que ces repas soient de bonne qualité ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous accès à l'eau potable à chaque fois que le besoin se manifeste ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous été privé de nourriture et l'eau au moins une fois ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
17.3. Couchage :		
Vous dormez où ?	cellule <input type="checkbox"/>	dortoir
êtes-vous seul ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Si non vous êtes au nombre de combien ?	Prévenus /___/	Condamnés /___/
Chacun dispose-t-il d'un matelas aux normes ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Nombre de matelas ?	Nombre /___/	
Existe-il de l'éclairage dans votre cellule ou dortoir ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Existe-il un système d'aération dans votre cellule ou dortoir ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Donner la superficie (m2) de votre cellule ou dortoir	Superf /_____/	
1.1. Enfants	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<b>2. Discipline et sanctions</b>		
2.1. Informations		

Avez-vous été informés de vos droits et devoir ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Ces informations sont-elles disponibles sous une forme compréhensible pour vous?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
2.2. Fouilles		
Avez-vous fait l'objet de fouilles?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Estimez-vous que ces fouilles ont respectez votre dignité et intimité ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
2.3. Isolement cellulaire		
Avez-vous fait l'objet de l'isolement ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
L'isolement a durée combien de jours ?	Durée :	
Donner le motif de l'isolement		
2.4. Infractions à la discipline		
Avez-vous déjà été accusé d'infraction à la discipline ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Motif de l'accusation		
Sanction subie		
2.5. Utilisation de moyens de contrainte		
Avez-vous déjà été contraint à faire quelque chose ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Motif de la contrainte		
Moyens de contraintes utilisées		
2.6. Utilisation de la force		
Le personnel pénitencier est –il armé?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Avez-vous été victime de l'utilisation de la force ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Motif		
Force utilisées		
<b>3. Contact avec le monde extérieur</b>		
3.1. Famille et amis	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous été empêché de recevoir les visites ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous été empêché de communiquer par téléphone ou autre moyen ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous subi comme sanction les restrictions de Visite ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous été empêché de rendre visite à parent proche qui est malade ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Donner le lien avec ce parent		
Avez-vous été empêché de prendre part aux funérailles d'un parent proche ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Donner le lien avec ce parent		
Etes-vous marié ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Si oui avez-vous été empêché de recevoir votre conjoint(e) ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
3.2. Représentants légaux	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Bénéficiez-vous du service d'un avocat?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous accès à cet avocat de façon confidentielle ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Conservez-vous les documents relatifs à votre procès ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
3.3. Ambassades (pour les détenus étrangers)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous été empêché de rentrer en contact avec votre ambassade ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<b>4. Activités quotidiennes</b>		

4.1. Programmes de réhabilitation/resocialisation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Bénéficiez-vous d'une formation ou de l'apprentissage d'un métier ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Domaine de formation ou d'apprentissage		
4.2. Travail	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous un travail en prison?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Domaine du travail		
Etes-vous rémunéré pour ce travail?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous été amené à travailler au profit du personnel pénitencier ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Si oui le domaine du travail		
4.3. Activités significatives	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous accès aux activités de loisirs et de sport?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Citez les activités		
Existe-il une bibliothèque ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
4.4. Education	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Suivez vous un enseignement?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Quel genre ? (formel ou non formel)		
<b>5. Santé physique et mentale</b>		
5.1. Accès aux soins de santé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Existe-il un centre de santé?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Le nombre du personnel de santé et leurs qualités		
Avez-vous accès aux soins de santé en cas de nécessité ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Etes-vous satisfaits des soins reçus ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Sinon dites pourquoi?		

